



HAL
open science

Dérivation anthroponymique et déviation politique dans la littérature latine à la fin de la République romaine et au début du Principat

Guillaume de Méritens de Villeneuve

► To cite this version:

Guillaume de Méritens de Villeneuve. Dérivation anthroponymique et déviation politique dans la littérature latine à la fin de la République romaine et au début du Principat. *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité*, 2022, 134 (2), pp.361-386. hal-04018058

HAL Id: hal-04018058

<https://hal.science/hal-04018058>

Submitted on 7 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dérivation anthroponymique et déviation politique dans la littérature latine à la fin de la République romaine et au début du Principat*

Guillaume DE MÉRITENS DE VILLENEUVE

G. de Méritens de Villeneuve, École française de Rome – guillaume.de-meritens@efrome.it

Les dérivés d'anthroponymes sont fréquemment utilisés dans la littérature latine pour évoquer les possessions ou les affaires relatives à un personnage. On observe cependant une utilisation plus spécifique de ces termes lorsque le propos est de nature politique : le dérivé est alors surchargé de connotations, péjoratives dans la majorité des cas. Les personnages dont le nom est dérivé sont non seulement les grands *imperatores* de la crise de la République – Marius et Sylla, César et Pompée –, mais aussi ceux dont l'action a contribué aux troubles civils : Cinna, Sertorius ou Clodius par exemple. Un dérivé d'anthroponyme apparaît lorsque l'action d'un personnage est jugée problématique. Le présent article étudie l'évolution de ce phénomène dans la littérature latine à la fin de la République romaine et au début du Principat.

Dérivés d'anthroponymes, onomastique, Cicéron, César, Velléius Paterculus

Adjectival derivatives are frequently used in Latin literature to evoke possession or affairs relating to a character, but we observe a more specific use of these terms when the subject is of a political nature: the derivative is then overloaded with connotations, pejorative in the majority of cases. Thus, the derived names are those of the *imperatores* of the crisis of the Republic – Marius and Sylla; Caesar and Pompey – and more generally people whose actions contributed to civil unrest: Cinna, Sertorius or Clodius for example. We thus see that an anthroponym derivative appears when the action of a character is considered problematic. This article studies the evolution of this phenomenon in the Latin literature of the end of the Roman Republic and the beginning of the Principate.

Anthroponym derivatives, onomastic, Cicero, Caesar, Velleius Paterculus

Dans une lettre à Lucilius, Sénèque livre quelques pensées sur Caton d'Utique :

Altius certe nemo ingredi potuit quam qui simul contra Caesarem Pompeiumque se sustulit et aliis Caesareanas opes, aliis Pompeianas [tibi] fouentibus <tibi> utrumque prouocauit ostenditque aliquas esse et rei publicae partes¹.

La défense de la *res publica* conduit Caton à s'opposer non seulement à César et à Pompée, mais aussi à tous ses concitoyens prêts à se diviser entre les *opes Caesareanae* et *Pompeianae*. Pour évoquer l'adhésion partisane, Sénèque utilise deux dérivés adjectivaux, construits en ajoutant un suffixe d'appartenance au *cognomen* de César et au *nomen* de Pompée. Au contraire, le *nomen Catonis* ne fait jamais l'objet d'un tel procédé chez Sénèque²,

* Je remercie vivement Jacques Alexandropoulos, Bertrand Augier, Gilles van Heems et Stéphane Lamouille pour leur relecture et leurs conseils, ainsi que les rapporteurs anonymes pour leurs suggestions.

1. Sen., *Ep.*, 95, 70 : « Nul, à vrai dire, ne pouvait s'avancer plus fièrement que l'homme qui se dresse tout à la fois contre César et contre Pompée et, quand tous caressaient l'une ou l'autre faction, défia les deux chefs, et fit voir que la République elle aussi avait son parti. » Sauf indication

contraire, tous les textes latins et leur traduction proviennent de la CUF.

2. Le nom est par ailleurs dérivé à trois reprises dans son œuvre, à chaque fois avec une connotation méliorative et jamais pour évoquer les affaires politiques : *Catonianus* (Sen., *Tranq.*, 7, 4 ; *Ep.*, 94, 27 ; 119, 1).

ce qui renforce l'isolement de Caton dans la défense de la *res publica* contre les *Caesareani*³ et les *Pompeiani*. Est esquissée ici l'idée que la « dérivation adjectivale sur base anthroponymique », telle que la nomme Fr. Biville⁴, caractérise une déviation politique qui scinde l'unité de la *res publica*⁵. Une enquête sur l'usage des dérivés s'avère donc nécessaire pour mettre en évidence ce que leurs connotations révèlent du discours d'un auteur, en particulier lorsqu'il évoque les affaires politiques⁶. La majorité des dérivés se forment en ajoutant le suffixe dérivatif *-ānus* au gentilice ou au *cognomen* d'un personnage : *Pompeianus* < *Pompeius* ; *Sullanus* < *Sulla*. On note également l'utilisation du suffixe *-īnus* pour former certains *cognomina* : *Plautinus* < *Plautus* ; *Caesarinus* < *Caesar*. Par extension analogique, la combinaison du suffixe *-ānus* avec le suffixe *-ius* des gentilices a donné naissance à un suffixe *-iānus* qui intervient dans la dérivation de certains *cognomina* : *Caesariānus* devient alors *Caesariānus* ; *Catonianus* < *Cato*.

L'utilisation des dérivés, attestée dès la période républicaine, a suscité la curiosité de deux auteurs anciens, Varron et Quintilien. Le premier avait noté l'existence d'un phénomène de dérivation dans l'onomastique des gladiateurs non libres pour indiquer le nom de leur propriétaire⁷. Quant à

Quintilien, il mentionne des exemples de dérivés d'anthroponymes qui ont une connotation politique ou polémique :

*At in tractu et declinatione talia sunt, qualia apud Ciceronem "beatitas" et "beatitudo" : quae dura quidem sentit esse, uerum tamen usu putat posse molliri. Nec a uerbis modo, sed ab nominibus quoque deriuata sunt quaedam, ut a Cicerone "sullaturit", Asinio "fimbriatum" et "figulatum"*⁸.

Sullaturit est attesté dans une lettre de Cicéron envoyée à Atticus le 18 mars 49 av. J.-C.⁹ pour décrire l'action politique de Pompée, qui agit à la façon de Sylla : *hoc turpe Gnaeus noster biennio ante cogitauit ; ita sullaturit animus eius et proscripturit iam diu*¹⁰. On comprend ainsi que la comparaison porte en elle une critique dans la mesure où l'évocation du souvenir de Sylla dans ce contexte fait surgir la crainte des proscriptions, pour lesquelles Cicéron introduit l'usage du verbe *proscripturio*. Quant au terme *Fimbriatus*, agir à la façon de Fimbria, même si le contexte d'énonciation chez Asinius Pollion est perdu, on peut le rapprocher du dérivé *Fimbrianus*, qui qualifie chez Cicéron l'action violente de C. Flavius Fimbria, et on comprend alors que le terme a une connotation tout aussi péjorative que *Sullaturit*. Il en va très certainement de même pour *Figulatus*, un dérivé formé à partir du *cognomen* de Clusinius Figulus, un personnage qui avait revendiqué un héritage en usurpant l'identité du fils de la défunte, ce qu'Asinius Pollion

raison de dire *Faustiani*. De même, pour Scipion certains font l'erreur *Scipionini* ; en réalité, c'est *Scipionarii*. »). La majorité des exemples cités n'ont pas d'autres attestations dans la littérature latine, ou alors pour tout autre chose : il est ainsi question d'un *Faustianum uinum* dans une lettre de Fronton (Front., *Als.*, 3, 2). Le dérivé du *cognomen* *Scipio* n'est pas connu par ailleurs. Sur l'onomastique des gladiateurs non libres, voir Ville 1981, p. 240-244.

3. La variante *Caesareanus* du dérivé *Caesarianus* est rare et sans connotation particulière. Quant au dérivé *Caesareus*, il apparaît dans les œuvres poétiques d'Ovide, Lucain ou Stace.
4. Biville 2008, p. 25-26. Les *supernomina* marquant l'adoption ne sont donc pas pris en compte, ni les *cognomina* en *-īnus* et *-iānus* ; à ce propos, voir Kircher-Durand 2002, p. 136-137.
5. Sur l'unité de la *res publica*, voir Moatti 2018, p. 60-64.
6. La démarche s'inspire du travail fondateur de J. Hellegouarc'h sur *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République* (1963).
7. Varr., *L.*, 9, 42, 71 : *sed ne is his <quidem> uocabulis quae declinantur, si transeunt e recto casu in rectum casum : quae tamen fere non discedunt ab ratione sine iusta causa, ut hi qui gladiatores Faustini : nam quod plerique dicuntur, ut tris extremas syllabas habeant easdem, Cascelliani, <Caeciliani>, Aquiliani, animaduertant, unde oriuntur, nomina dissimilia Cascellius, Caecilius, Aquilius, Faustus, recte dicerent Faustianos ; si <c> a Scipione quidam male dicunt Scipioninos : nam est Scipionarios* (« Pourtant, de tels mots ne s'écartent pas de la théorie sans raison valable, comme pour ces gladiateurs qui sont appelés *Faustini* ; car si la plupart des gladiateurs sont nommés ainsi, de telle manière qu'ils aient les trois dernières syllabes identiques, *Cascelliani*, *Caeciliani*, *Aquiliani*, remarquons que les noms qui les composent, *Cascellius*, *Caecilius*, *Aquilius*, d'une part, et *Faustus*, d'autre part, sont dissemblables : si le nom était *Faustius*, ils auraient

8. Quint., 8, 3, 32 : « Pour la formation par élargissement et par dérivation, il y a des exemples comme *beatitas* et *beatitudo* chez Cicéron, formes dont il sent bien la dureté, mais il pense toutefois que l'usage pourra les adoucir. Et ce n'est pas seulement de noms communs, mais de noms propres que l'on a tiré des dérivés, comme l'ont fait Cicéron avec *sullaturit* et Asinius Pollion avec *fimbriatus* et *figulatus* ». Voir aussi 8, 6, 32.
9. Sauf mention contraire, toutes les dates sont comprises av. J.-C.
10. Cic., *Att.*, 9, 10, 6 : « À cette honte notre Gnaeus songeait déjà il y a deux ans : tant il a en son cœur, depuis longtemps déjà prurit de syllanisme et de proscriptions. »

s'appliqua à démentir dans le discours *pro Urbiniae heredibus*¹¹. Si le passage original est perdu, d'autres extraits de Quintilien permettent d'établir que le dérivé fut créé dans un discours critiquant le personnage¹². Varron et Quintilien font donc référence à deux usages différents des dérivés : l'un relatif, sans connotation particulière, l'autre concernant la vie politique et pouvant avoir une connotation polémique.

À propos de Sylla et de Fimbria, la création d'un dérivé concerne deux personnages dont l'action a pu être considérée comme un danger pour la *res publica*, selon la définition de Cicéron : *Est igitur, inquit Africanus, res publica res populi, populus autem non omnis hominum coetus quoquo modo congregatus, sed coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione sociatus*¹³. Les deux *imperatores* ont en effet à certains moments outrepassé le cadre du *iuris consensus* et leurs adversaires peuvent leur reprocher d'avoir poursuivi d'autres buts que celle de l'*utilitas communis*¹⁴. Cette opinion est néanmoins subjective et la signification d'un dérivé peut changer avec le contexte d'énonciation : la connotation du terme *Pompeianus*, par exemple, est différente à l'époque de César, où il est un marqueur de l'opposition politique, et à l'époque de Tibère, où il permet de désigner l'une des différentes *partes* qui s'affrontent au cours des guerres civiles¹⁵. L'usage des dérivés anthroponymiques pour évoquer la vie politique n'est donc pas anodin : le nom de tous les hommes politiques n'est pas sujet à ce procédé et, lorsque c'est le cas, on note bien souvent une surcharge de connotations, négatives dans les exemples cités par Quintilien, conférant au dérivé une signification affective qui s'ajoute aux éléments permanents du sens du mot.

Une enquête sur la connotation des dérivés adjectivaux sur base anthroponymique dans la littérature latine doit s'appuyer sur l'étude systématique et pragmatique des occurrences¹⁶ : cela représente un corpus de plus de 500 occurrences, portant sur plus de 200 *nomina* et *cognomina*. L'objectif principal est d'explorer l'implication de l'usage des dérivés d'anthroponymes sur la caractérisation et la perception de l'action des protagonistes de la vie politique pendant la crise de la République¹⁷. Il s'agit en particulier de comprendre comment apparaît et évolue le phénomène de dérivation anthroponymique touchant le nom de personnage dont l'action incarne une forme de déviation politique. L'examen débute véritablement avec les écrits de Cicéron datant des années 70 av. J.-C. et il se poursuit jusqu'à l'œuvre de Velléius Paterculus, qui constitue une césure pertinente dans la mesure où il s'agit de la première histoire romaine rédigée après les guerres civiles : elle offre donc un regard global sur la période étudiée tout en permettant de s'interroger sur la permanence de l'usage des dérivés durant les premières décennies du Principat.

APPARITION ET USAGES DES DÉRIVÉS D'ANTHROPONYMES JUSQU'EN 50 AV. J.-C.

Les plus anciens dérivés d'anthroponymes de la langue latine sont *Plautinus*, utilisé par Plaute lui-même dans le *Pseudolus* et la *Casina*, lorsqu'il évoque ses propres *fabulae*¹⁸, et *Pacuvianus*, attesté dans un fragment de C. Lucilius : *uerum tristis contorto aliquo ex Pacuiano exordio*¹⁹. La dérivation

11. Poll., *Orat.*, 33, 1.

12. Quint., 7, 2, 4-5 ; 2, 26.

13. Cic., *Rep.*, 1, 39 : « Donc, reprit l'Africain, la république, c'est la chose du peuple ; mais un peuple n'est pas un rassemblement quelconque de gens réunis n'importe comment ; c'est le rassemblement d'une multitude d'individus, qui se sont associés en vertu d'un accord sur le droit et d'une communauté d'intérêts. »

14. Sur cette notion, voir Moatti 2018, p. 187-196.

15. Sur les *partes* à Rome à la fin de la République, voir Hellegouarc'h 1963, p. 110-115 pour une définition au plus près des sources, et Brunt 1988, p. 502 pour un bilan historique encore valide aujourd'hui.

16. Il convient de privilégier une approche pragmatique tendant à « la prise en compte [...] de phénomènes intervenant dans l'interprétation des énoncés, mais que ni la syntaxe ni la sémantique ne traitent : notions de contexte et de situation de communication, connaissances d'arrière-plan et informations extra-linguistiques, attribution de référents et désambiguïsation, détermination du but et de la force illocutionnaires, etc. La pragmatique permet ainsi de rendre compte de processus non spécifiquement linguistiques de l'interprétation des énoncés » (Bracops 2010, p. 209).

17. Pour une synthèse récente sur le concept de crise, voir Augier 2020.

18. Pl., *Ps.*, 2 ; *Cas.*, 12. Le terme est repris par la suite : Cic., *Ad Br.*, 1, 2a, 2 ; Hor., *P.*, 270 ; Varr., *L.*, 6, 7, 73.

19. Lucil., *Sat.*, 29, 3 : « mais assombri par quelque exorde embrouillé de Pacuvius ».

du nom d'un auteur est courante, en particulier dans l'œuvre de Cicéron qui fait par exemple référence à Plaute, M. Pacuvius²⁰ et à C. Lucilius²¹.

Quels usages des dérivés d'anthroponymes chez Cicéron ?

Les plus anciens écrits de Cicéron témoignent d'un usage régulier des dérivés d'anthroponymes. Dans le *Pro Sex. Roscio Amerino*, par exemple, on repère trois adjectifs qui représentent trois domaines d'application différents des dérivés d'anthroponymes.

Le premier, *senex Caecilianus*²², renvoie à un personnage de l'œuvre de Statius Caecilius. Cicéron procède de la même façon pour mentionner les œuvres, les citations ou le style de certains auteurs comme Térence²³, Naevius²⁴, Livius Andronicus²⁵ et d'autres encore²⁶. Il utilise également des dérivés d'anthroponymes pour citer ses propres *orationes*²⁷ ou plus simplement les écrits ou les discours de

certaines personnes²⁸. Si les extraits de Cicéron font généralement référence à un auteur fameux ou au bon mot d'un orateur, et constituent donc une série de *bona exempla*, on observe aussi l'attestation d'un *malum exemplum* à travers l'exemple de P. Sestius, considéré par Cicéron comme un piètre écrivain²⁹.

Le deuxième, *Cassiani iudices*³⁰, qualifie les assesseurs du procès en les comparant à L. Cassius Longinus Ravilla, tribun de la plèbe en 137³¹, renommé pour sa sévérité dans l'exercice de la justice et pour son axiome, cité à plusieurs reprises par Cicéron : *Cassianum "cui bono fuerit"*³². Dans ses *orationes*, l'auteur utilise de nombreux dérivés d'anthroponymes pour évoquer les *crimina*³³, les *iudicia*³⁴ et d'autres aspects des affaires judiciaires³⁵. Il peut également dériver le nom d'un personnage

20. Cic., *de Orat.*, 2, 155 : *Zethus ille Pacuianus* ; *Div.*, 1, 131 ; 2, 133 : *Pacuianus Amphio* (Zethus et Amphion sont des personnages de la tragédie *Antopia*). Voir aussi *Her.*, 4, 4, 7 : *Pacuianus nuntius*.
21. Cic., *Att.*, 16, 11, 1 : *uallum Lucilianum*. Sur les difficultés d'interprétation de cette expression, voir Shackleton Bailey 1967, p. 299 et Beaujeu 1991, p. 245. M. Terentius Varro emploie aussi ce dérivé (*Varr.*, *R.*, 3, 2, 17).
22. Cic., *Rosc. Am.*, 46. C'est un adjectif que Cicéron utilise régulièrement : *Att.*, 1, 16, 15 : *Caecilianus fabula* ; *Cacl.*, 37 : *pater Caecilianus* ; *Fin.*, 2, 4, 13 ; *Tusc.*, 3, 23, 56.
23. Cic., *Caec.*, 27 : *ille Terentianus est Phormio* ; *Off.*, 1, 11, 30 : *Terentianus ille Chremes* ; *Fin.*, 1, 1, 3 (*idem*) ; *Amic.*, 89 : *Terentianum uerbum*.
24. Cic., *Fam.*, 5, 12, 7 : *enim Hector ille mihi Naeuianus* ; *Tus.*, 4, 31, 67 ; *Brut.*, 60 : *Naeuiana scripta*.
25. Cic., *Leg.*, 2, 15, 39 : *Liuianis et Naeuianis modis* ; *Brut.*, 71 : *Liuianae fabulae*.
26. Cic., *de Orat.*, 1, 245 : *Hostilianae actiones* (actions oratoires) ; 2, 242 : *Rosciana imitatio* ; *Leg.*, 3, 15, 61 : *Aquiliana definitio* ; *Brut.*, 207 : *Aelianae oratiunculae* ; *Div.*, 2, 67 : *Flaminiana ostenta collecta* ; 2, 111 : *Ennianis* (à propos des vers) ; *Att.*, 2, 17, 3 : *Phocis Curiana* ; 4, 6, 3 : *Hortensiana* ; 12, 5b, 8 : *Fanniana epitome* ; 13, 8, 5 : *epitomen Bruti Caelianorum* ; *Fam.*, 9, 16, 4 : *uersus Accianus* (voir aussi *Tusc.*, 3, 62) ; *Fam.*, 15, 16, 1 : *spectrum Catianum* (voir aussi la réponse de C. Cassius Longinus, *Fam.*, 15, 19, 1, qui reprend l'expression de Cicéron).
27. Cic., *Att.*, 1, 13, 5 : *oratio Metellina* (il s'agit du discours de 62 *contra Contionem Q. Metelli*, c'est-à-dire Q. Caecilius Metellus Nepos – voir Shackleton Bailey 1965a, p. 306) ; *Att.*, 13, 12, 2 : *Ligariana oratio* (voir aussi 13, 19, 2 ; 13, 20, 2 ; 13, 44, 3) ; *Orat.*, 165 : *Miloniana* ; 225 : *Corneliana secunda* ; 232 (*idem*).

28. Cic., *Verr.*, 2, 5, 32 : *Antoniana ratio* (sur cet orateur, voir Cic., *Brut.*, 139-144) ; *de Orat.*, 2, 248 : *ridiculum est illud Neronianum uetus* (« Il est drôle, ce vieux mot de Claudius Nero ») ; *Att.*, 4, 16, 7 : *Pacciana epistula* ; 6, 1, 10 : *epistula Memmiana* ; 13, 45, 1 : *Diocharinae litterae* (Diochares est un affranchi de César).
29. Ainsi Cicéron ne veut pas être comparé aux *dicta Sestiana* (*Fam.*, 7, 32, 1). Dans une lettre du 2 février 49, il crée un autre dérivé, en grec cette fois-ci : *in quo accusauit mecum ipse Pompeium qui, cum scriptor luculentus esset, tantas res atque eas quae in omnium manus uenturae essent Sestio nostro scribendas dederit ; itaque nihil unquam legi scriptum Σησιτωδῆστερον* (Cic., *Att.*, 7, 17, 2 : « J'en ai voulu en mon for intérieur à Pompée, qui écrit si bien, d'avoir confié à l'ami Sestius la rédaction d'un document si important et destiné à être dans toutes les mains : aussi bien n'ai-je jamais rien lu de plus sestien »). Il semble que Cicéron emprunte le dérivé *Sestianus* à Catulle : *nam Sestianus dum uolo esse conuiuia / orationem in Antium petitorem / plenam uenenis et pestilentiae legi* (Catul., 44, 10-12 : « Pour avoir voulu être le convive de Sestius, j'ai lu son discours contre la candidature d'Antius, un morceau plein de venin et de peste »).
30. Cic., *Rosc. Am.*, 85. Cette expression est reprise par Cicéron dans la seconde action contre Verrès : *Verr.*, 2, 3, 137 ; 146. Voir aussi, *Verr.*, 2, 1, 157 : *Iunianus iudices* ; *Brut.*, 128 : *Gracchani iudices*.
31. *MMR* 1, p. 458.
32. Cic., *Mil.*, 32 (voir aussi *Phil.*, 2, 35).
33. Cic., *Verr.*, 2, 1, 141 : *Scandilium* ; 4, 43 : *Calidianum* ; *Cluent.*, 39 : *Asuianum* ; *Flac.*, 90 (de Falcidius).
34. Cic., *Cluent.*, 1 : *Iunianum* (voir aussi 138) ; 99 : *Safinianum* ; 113 : *Quinctiana (iudicia)* ; *Planc.*, 76 : *Cispianum*.
35. Cic., *Verr.*, 2, 3, 152 : *formula Octauiana* ; *Cluent.*, 103 ; 119 : *consilium Iunianum* ; *de Orat.*, 2, 24 : *causa Curiana* (voir aussi *Top.*, 44) ; 2, 221 : *Curiana defensio* ; *Att.*, 5, 20, 8 : *incendium Plaetorianum* (il s'agit peut-être d'une métaphore évoquant une condamnation judiciaire selon Shackleton Bailey 1968a, p. 230). En marge de cet ensemble, signalons les *contiones* convoquées par le tribun L. Quinctius, qui sont en rapport avec une affaire judiciaire : *illae Quinctianae contiones* (Cic., *Cluent.*, 127).

pour le prendre à partie. Dans la *Seconde action contre Verrès*, par exemple, le nom de l'accusé est dérivé³⁶ ainsi que celui d'Apronius, un homme de l'entourage de Verrès, à trois reprises : *Aproniani conuiuiales* (les convives sont des juges compromis par leur relation avec le personnage) ; *Apronianum lucellum* ; *Apronianae rapinae*³⁷. L'usage des dérivés accentue la critique du personnage et renforce l'accusation en l'associant plus directement aux manigances et aux forfaits qui lui sont reprochés : Apronius ne réalise pas simplement un petit profit, ou ne commet pas seulement un vol ; le petit profit et le vol deviennent caractéristiques de ce personnage, dont Cicéron dépeint un très sombre portrait. Il en va de même lorsque Cicéron fait mention du *Fabricianum uenenum* dans le *Pro Cluentio*³⁸.

Voici le troisième dérivé du *Pro Sex. Roscio Amerino* : *est ne hoc illi dicto atque facto Fimbriano simillimum* ?³⁹ Le *factum Fimbrianum* renvoie à l'action de C. Flavius Fimbria, présenté par Cicéron comme un homme violent et un criminel. Le personnage est connu pour la prise de commandement des légions de L. Valerius Flaccus, consul suffect en 86⁴⁰, ce que Salluste qualifie de *Fimbriana seditio*⁴¹. Comme dans le cas d'Apronius, le dérivé est formé à partir du nom d'un personnage dont l'action est condamnée par l'auteur : la connotation péjorative du dérivé apparaît alors logiquement et elle renforce la critique. C'est probablement selon la même logique qu'Asinius Pollion a créé le dérivé *Fimbriatus*.

En somme, les dérivés peuvent avoir (1) une connotation positive, lorsqu'ils évoquent un *bonum exemplum*, (2) une connotation négative, lorsqu'il condamne un *malum exemplum*, et (3) une

connotation neutre, proprement relative. Quelle que soit la connotation, les dérivés font référence à quatre grands domaines d'emplois : le littéraire, le judiciaire, le politique – tous trois présents dans le *Pro Sex. Roscio Amerino* –, ainsi que le monde des affaires⁴² et des propriétés, qu'il s'agisse de *domus*⁴³, de *uillae*⁴⁴, de *fundi*⁴⁵, d'*horti*⁴⁶, des héritages qui en découlent⁴⁷, ou de tout autre type de biens⁴⁸. Il

36. Les deux occurrences forment un jeu de mots à partir du *cognomen* du gouverneur : *quorum alii, id quod saepe audistis, negabant mirandum esse, ius tam nequam esse uerrinum* (Verr., 2, 1, 121 : « Les uns déclaraient – c'est un mot que vous avez souvent entendu répéter – qu'il n'y avait rien d'étonnant dans une pareille juridiction : mauvais jus de verrat ») ; *uidetis Verrucium ? [...] uidetis extremam partem nominis, codam illam Verrinam [...] ?* (2, 191 : « Voyez-vous "Verrucius" ? Voyez-vous la dernière partie de nom, cette queue de Verrès [...] ? »). Verrucius serait un parent de Verrès.
37. Cic., Verr., 2, 1, 28 ; 2, 3, 72 ; 2, 3, 109.
38. Cic., Cluent., 189 ; 201.
39. Cic., Rosc. Am., 34 : « Dans notre affaire, ne parte-t-on pas et n'agit-on pas exactement comme Fimbria parlait et agissait ? »
40. MRR 2, p. 53 ; 3, p. 212.
41. Sall., Hist., 2, 78, 1. Sur la *seditio* de Fimbria, voir Michele 2005, p. 281-283.

42. Cic., Cluent., 82 : *Abbianae pecunia* ; 82 : *Cluentianae pecuniae* (voir aussi 125) ; Flac., 47 : *de nomine Fufiano* ; 54 : *Castriciana pecunia* (deux occurrences) ; Agr., 2, 67 : *tabula Veratiana auctionis* (l'affiche de la vente de Vératius) ; Att., 1, 5, 4 : *de Acutiliano autem negotio* (voir aussi Att., 1, 4, 1 : *Acutiliana controuersia*) ; Att., 1, 5, 6 : *Tadiana res* (à propos du même personnage, voir Att., 1, 8, 1 : *Tadianum negotium*) ; Att., 2, 7, 5 : *Castricianum mendum* (à propos d'une somme d'argent) ; Att., 2, 15, 4 : *controuersia Muluiana* ; Att., 5, 1, 2 : *Menniani uel Atiliani praedia* ; Att., 5, 19, 1 : *de Atiliano nomine* ; Att., 6, 1, 25 : *Vedianas res* ; Att., 7, 2, 7 : *raudusculum Numerianum* ; Att., 7, 13, 1 : *Vennoniana res* ; Att., 12, 24, 3 : *Cispiana explicabis itemque Preciana* ; Att., 12, 28, 3 : *Castricianum negotium* (voir aussi Att., 12, 30, 2 : *Castriciana mancipia*, c'est-à-dire des esclaves dans ce contexte) ; Att., 14, 18, 2 : *de Patulciano nomine* ; Att., 14, 20, 2 : *Albianum negotium* (voir aussi Att., 14, 18, 2) ; Att., 15, 26, 4 : *Tullianum caput* (ici, une somme d'argent capitale ; voir aussi Att., 15, 29, 1) ; Fam., 5, 20, 3 : *Valeriana praedes* (voir aussi Fam., 5, 20, 4) ; Fam. 13, 8, 3 : *praedia Laberiana* ; Fam., 16, 19, 1 : *de Aufidiano nomine*.
43. Cic., Att., 1, 6, 1 : *Rabiriana* ; Att., 1, 13, 6 : *Autroniana* ; Att., 1, 14, 7 : *Paciliana* ; Att., 4, 3, 3 : *Anniana* ; Fam., 7, 20, 2 : *Papiriana* ; Fam., 9, 15, 5 : *Sullana* (de P. Sulla ou de Faustus Sulla selon Shackleton Bailey 1977a, p. 352) ; Q. fr., 2, 3, 7 : *Luciniana* ou *Liciniana*.
44. Cic., Leg., 2, 1, 3 : *Curiana* ; Att., 12, 27, 1 : *Siliana* (pour ce même personnage voir aussi Att., 12, 27, 1 : *Silianum negotium* ; 12, 31, 2 : à propos d'un *hortus* ?) ; Att., 12, 31, 2 : *Coponiana* ; Fam., 9, 16, 10 : *Selicianae*.
45. Cic., Caec., 15 : *Fulcianus* ; Att., 13, 50, 2 : *Brinnianus* (voir aussi Att., 13, 14, 4 : *Brinniana auctio*) ; Att., 14, 10, 2 : *Sextilianus* ; Q. fr., 3, 1, 1 : *Manilianus*.
46. Cic., Att., 12, 21, 2 : *Lamiani et Cassiani* ; Att., 12, 25, 2 : *Dru<si>ani* ; Att., 12, 29, 2 : *Faberiani* (voir aussi Att., 12, 31, 2 ; 12, 40, 4 ; 12, 47, 1 ; 13, 29, 2 ; 13, 30, 1. Concernant le même personnage, voir également Att., 13, 31, 1 : *Faberianum negotium*) ; Att., 12, 37, 2 : *Scapulani* (voir aussi 12, 40, 4 ; 12, 52, 2 – il est aussi question dans cet extrait des jardins de Clodia (Münzer, RE, 4, 1, 1900, s. v. « Clodius » n°66, col. 105-107) ; 13, 12, 4 ; 13, 33a, 1) ; Att., 13, 46, 3 : *Cluuiani* (voir aussi Att., 14, 9, 1 ; 14, 10, 3 ; 14, 11, 2 ; 14, 16, 1 ; 14, 6, 3).
47. Cic., Att., 6, 9, 2 : *Preciana hereditas* (voir aussi Att., 7, 1, 9 ; Fam., 14, 5, 3) ; Att., 11, 13, 3 : *Fufidiani coheredes* (pour le même personnage, voir Att., 11, 14, 3 : *Fufidiana praedia* ; 11, 15, 4 ; Q. fr., 3, 1, 3 : *Fufidianus fundus*) ; Att., 13, 6, 2 : *coheredes Herenniani* ; Fam., 12, 26, 2 : *hereditas Turiana*.
48. Cic., Tull., 16 : *centuria Populiana* (voir aussi 17 ; 19 ; 21) ; Flac., 89 : *de Valerianis bonis* ; Att., 12, 38a, 2 : *locus Publicianus* ; Att., 12, 43, 3 : *Trebonianus* (une propriété) ; Att., 16, 11, 2 : *Rubriana* (une propriété) ; Fam., 13, 8, 2 : *boni Plotiani*.

faut préciser que ces quatre domaines d'emplois ne constituent pas une véritable typologie, qui serait fixe et hermétique ; il s'agit simplement d'un classement qui permet d'ordonner les dérivés et qui reflète les sujets abordés par notre source principale, Cicéron, et par ses correspondants⁴⁹. De ce fait, il est logique que quelques dérivés n'intègrent pas les quatre grands domaines d'emplois⁵⁰.

L'utilisation des dérivés d'anthroponymes dans les années 70 : le souvenir du *Sullanum tempus*

Dans la *Seconde action contre Verres*, Cicéron a recours à onze dérivés d'anthroponymes. On peut d'abord repérer la référence à l'édit d'un certain Annianus sur les héritages : *in illo capite Anniano*⁵¹. Cicéron utilise une formule similaire pour mentionner le sénatus-consulte de C. Sempronius Rufus au printemps 43⁵². Il s'agit des rares attesta-

tions de dérivés appartenant au domaine politique qui sont totalement neutres, dans la mesure où ils renvoient simplement à la paternité d'une mesure. Il en va tout autrement pour les trois occurrences du dérivé *Sullanus* que l'on relève ensuite⁵³ : *Sullanus repente factus est*⁵⁴ ; *tempus Sullanum* (deux fois)⁵⁵. Ce sont les premières attestations de ce dérivé, qui est à la fois utilisé comme un adjectif pour évoquer « l'époque syllanienne », mais aussi comme un substantif permettant de marquer l'appartenance d'un personnage à un groupe politique. Ici, Cicéron déclare que Verrès est devenu syllanien par opportunisme, pour s'enrichir. Il s'agit de la première nominalisation d'un dérivé d'anthroponyme dans la littérature latine. Il est raisonnable de penser que Cicéron mobilise ici un vocabulaire qui devait déjà être employé une décennie auparavant, en particulier lors de la guerre civile, même si aucune source ne l'atteste.

Une interrogation demeure : l'usage des dérivés d'anthroponymes, sous forme d'adjectif ou nominalisée, apparaît-il dans le contexte de la crise de la République, ou était-ce un usage régulier dans la vie politique romaine avant les guerres civiles ? La réponse se heurte aux limites de notre documentation, car les sources littéraires qui font référence au *tempus Sullanum* sont en effet postérieures aux événements : elles ne reflètent donc pas nécessairement le vocabulaire politique de cette époque. On peut simplement établir que l'usage des dérivés d'anthroponymes dans le domaine politique n'est pas une particularité cicéronienne grâce aux fragments de deux historiens⁵⁶ : Q. Claudius

49. En juin 51, par exemple, M. Caelius Rufus fait mention de la *syngrapha Sittiana* à quatre reprises (Cic., *Fam.*, 8, 2, 2 ; 4, 5 ; 8, 10 ; 9, 3) ainsi que du *Sittianum negotium* (*Fam.*, 8, 11, 4). À ce propos, voir Ioannatou 2006, p. 325-327. Dans une lettre adressée à Tiron en décembre 44, Quintus Cicéron évoque la *Cossutiana taberna* (*Fam.*, 16, 27, 2).

50. *Verr.*, 1, 7, 19 : *fornix Fabianus* (l'arc de triomphe de Q. Fabius Maximus Allobrogicus ; voir aussi *de Orat.*, 2, 267) ; *Verr.*, 2, 2, 115 : *Sthenianum praemium* (le butin pris à Sthenius) ; *Cael.*, 71 : *nempe quod eiusdem mulieris dolorem et iniuriam Vettiano nefario sunt stupro persecuti* (« Simplement d'avoir vengé sur Vettius par un infâme outrage le ressentiment de cette même femme et l'insulte qu'elle avait subie ») ; *de Orat.*, 1, 246 : *Manilianas uenaliu uendendoru leges* (le traité de Manilius sur les contrats de vente) ; *Brut.*, 288 : *Aniciana nota* (la marque du vin d'Anicius ; il est également question de l'*Opimianum uinum* chez Vell., 2, 7, 5) ; *Q. fr.*, 2, 2, 1 : *forma Numisiana* (Numisius serait un architecte) ; 2, 9, 2 : *Asiciana lectica* (deux occurrences) ; *Att.*, 1, 16, 5 : *Nosti Caluum ex Nanneianis illum* (extrait difficile à interpréter, voir Shackleton Bailey 1965a, p. 316-317) ; 4, 19, 2 : *Selicianae unciae* (ou *Felicianae* ? Voir Shackleton Bailey 1965b, p. 225) ; 10, 18, 1 : *nam illa Hortensiana omnia* (trop allusif) ; 12, 44, 3 : *Caninianum naufragium* (le naufrage en mer supposé de C. Caninius Rebilus).

51. Cic., *Verr.*, 2, 1, 118. Sur l'utilisation de l'ablatif *capite*, voir Mantovani 2015, p. 597 : « La parola *caput* in effetti va infittendosi nelle fonti tardo-repubblicane di pari passo con le sue manifestazioni epigrafiche, a designare la scansione di testi di varia natura, prevalentemente legati al diritto (come gli editti e i testamenti, oltre appunto ai libri giurisprudenziali, come attesta l'opera muciana). »

52. Cic., *Fam.*, 12, 29, 2 : *Sempronianus senatus consultus*. Il est difficile d'établir si l'utilisation du dérivé s'inscrit ici dans le registre de la condamnation politique sans pouvoir mettre en lumière l'incident qui opposa Cicéron à C. Sempronius Rufus au début de l'été 44. Voir Shackleton Bailey 1977b,

p. 514 et Beaujeu 1991, p. 118, n. 1. Il n'est pas non plus évident d'interpréter l'expression *Rufus Vestorianus* (*Att.*, 14, 14, 2), faisant de C. Sempronius Rufus un adepte de la *Vestoriana haeresis* (*Att.*, 14, 14, 1). Si l'ironie de cette expression a bien été remarquée, car Vestorius et C. Sempronius Rufus ne s'appréciaient guère (Shackleton Bailey 1967, p. 368 ; Beaujeu 1988, p. 275 ; Biville 2008, p. 26), il n'est pas évident de déterminer si Cicéron s'amuse simplement de leur rivalité ou s'il lance en même temps une pique contre Rufus. On retrouve une invective similaire dans Ps. Sall., *Cic.*, 14 : *abiit in sodalicium sacrilegi Nigidiani* (voir Musial 2001, p. 350-358).

53. Sur le dérivé *Sullanus*, voir Santangelo 2012.

54. Cic., *Verr.*, 2, 1, 37 : « il est tout à coup devenu un homme de Sylla ».

55. Cic., *Verr.*, 2, 1, 43 (deux fois). C'est une expression que l'on retrouve par la suite six fois dans l'œuvre de Cicéron : *Mur.*, 49 ; *Dom.*, 43 ; 79 ; *Parad.*, 6 ; *Fam.*, 13, 4, 1 ; 13, 5, 2.

56. Cette remarque n'est valable que si l'on considère que les fragments n'ont pas été altérés par l'auteur qui les a cités.

Quadrigarius, un auteur des années 80⁵⁷, mentionne le *foedus Pompeianum*⁵⁸ conclu au cours de l'hiver 140-139 par Q. Pompeius après sa défaite face à la cité de Numance⁵⁹ ; L. Cornelius Sisenna⁶⁰, qui a rédigé son œuvre vers 70⁶¹, fait référence à un *Pompeianus miles* dans le contexte de l'année 87⁶². Le premier extrait associe au *foedus* le nom de l'*imperator* vaincu, comme pour rappeler la responsabilité de celui qui jeta l'opprobre sur le *populus Romanus*, tandis que le second renvoie à un emploi relationnel (« soldat de Pompée »), en apparence neutre, mais qui peut tout de même avoir une connotation péjorative dans la mesure où elle appartient à un contexte d'affrontement civil. On comprend donc que ce qui détermine la connotation d'un dérivé d'anthroponyme, c'est avant tout le contexte d'énonciation et le nom dérivé.

Force est de constater, en effet, que c'est souvent le nom des personnalités politiques perçues comme virulentes ou associées au désordre civil qui fait l'objet d'une dérivation. Ainsi, en plus des dérivés concernant Sylla, Cicéron mentionne à trois reprises les *Sertoriani milites* au livre V de la *Seconde action contre Verrès*⁶³, ainsi qu'un certain *Herennius Sertorianus*, condamné à mort par Verrès qui l'avait accusé d'avoir soutenu Sertorius⁶⁴. Par

ailleurs, le nom de Sertorius est associé par Cicéron à un territoire – *sed tamen alterius partis periculum, Sertorianae atque Hispaniensis* –, à une époque – *tempora Sertoriana* –, à une guerre – *Sertorianum bellum* – et à ses partisans – *duces Sertoriani*⁶⁵.

Quant au terme *Sullanus*, il est largement employé par Cicéron, non seulement pour faire référence au *tempus Sullanum*, qu'il nomme aussi la *Sullana dominatio*⁶⁶, mais également pour évoquer concrètement l'action du personnage, notamment dans les discours *De lege agraria*, où il est longuement question des *Sullani agri*⁶⁷ et *possessores*⁶⁸, des *Sullanae possessiones*⁶⁹ et *assignationes*⁷⁰. En 63, en effet, sous le consulat de Cicéron, le tribun de la plèbe P. Servilius Rullus dépose un projet de loi agraire qui prévoit, entre autres choses, de confirmer les assignations et les *possessiones* octroyées par Sylla en vertu de la *lex Valeria*. Les enjeux de la *rogatio* ont bien été résumés par A. Drummond : « it would appear that, if Cicero is to be believed, the Rullan bill was unique among the agrarian legislative proposals of this period, not merely in explicitly excluding the lands of Sullan *possessores* from distribution but in doing so by conferring rights of private ownership on the occupants »⁷¹. Si Cicéron ne s'oppose pas au processus de régularisation des titres de propriétés, « une œuvre nécessaire d'apaisement et de réconciliation »⁷², selon les mots d'A. Boulanger, il reste toutefois attentif aux dérives que la *rogatio* peut entraîner : *Iam totam legem intellegitis, cum ad paucorum dominationem scripta sit, tum ad Sullanae adsignationis rationes esse accommodatissimam*⁷³.

Au total, le nom de Sylla est dérivé 18 fois et il apparaît 20 fois comme un nom propre. La richesse

57. Cornell 2013, vol. 1, p. 288 : « no one has ever doubted that he wrote, or, at least, was still writing in the years that followed the death of Sulla ». Voir Forsythe 2007, p. 393 pour un avis similaire. Sur sa vie et l'œuvre du personnage, voir Cornell 2013, vol. 1, p. 288-292.

58. Cornell 2013, vol. 2, p. 536-537, n° 77 : *ubi decreuerunt, commemorant Graccho foedus prior Pompeianum non esse servutum* (« Quand ils eurent pris leur décision, ils rappelèrent à Gracchus que l'ancien traité pompéien n'avait pas été ratifié »). Le fragment est cité par Priscien, grammairien du VI^e siècle apr. J.-C. (Prisc., *IG*, 2, 347).

59. Cornell 2013, vol. 3, p. 324. Sur le *foedus*, voir Rosenstein 1986, p. 248-249.

60. Sur la vie et l'œuvre du personnage, voir Bardon 1952, p. 251-258 ; Rawson 1979, p. 329-330 ; Cornell 2013, vol. 1, p. 306-319.

61. Rawson 1979, p. 335.

62. Cornell 2013, vol. 2, p. 664-665, n°132 : *nam proelio quo apud Ianiculum adversus Cinna pugnatum est, Pompeianus miles fratrem suum, dein cognito facinore se ipsum interfecit* (« Dans les combats qui furent menés sur le Janicule contre Cinna, un soldat pompéien tua son frère puis, après avoir compris ce qu'il avait fait, il se donna la mort »). Le fragment est cité par Tac., *Hist.*, 3, 51, 2.

63. Cic., *Verr.*, 2, 5, 72 ; 146 ; 153.

64. Cic., *Verr.*, 2, 5, 155 : *hunc quoque testem meum refelli et illum Herennium Sertorianum fuisse abs te demonstrari et probari uolo* (« Réponds aussi à ce témoin, je le désire. Démontre et prouve, je le désire, que cet Hérennius a été soldat de Sertorius »).

65. Respectivement : Cic., *Man.*, 10 : « Néanmoins, du côté de Sertorius, c'est-à-dire de l'Espagne » ; *Agr.*, 2, 83 ; *Phil.*, 11, 18 ; *Man.*, 21.

66. Cic., *Agr.*, 1, 21.

67. Cic., *Agr.*, 2, 68 ; 70 ; 3, 3 (deux occurrences).

68. Cic., *Agr.*, 2, 69 ; 98. Sur l'identité des *possessores*, voir Drummond 2000, p. 139-141.

69. Cic., *Agr.*, 3, 3 ; 10. Voir aussi *Agr.*, 3, 9 et 10 (*Sullanus praeda*).

70. Cic., *Agr.*, 3, 13. Voir aussi *Agr.*, 2, 69.

71. Drummond 2000, p. 130.

72. Boulanger 1932, p. 18.

73. Cic., *Agr.*, 3, 13 : « Vous reconnaissez désormais que si d'une part toute cette loi est faite pour établir la domination de quelques ambitieux, d'autre part elle est très habilement combinée pour ratifier les donations de Sylla. »

de la documentation autorise une comparaison entre les 18 expressions utilisant le dérivé *Sullanus* et les trois construites avec le nom au génitif adnominal : *Sullae dominatio* ; *aduersarii Sullae* ; *rationes Sullae*⁷⁴. On constate que les génitifs et les dérivés sont employés avec les mêmes termes ; ils ont donc sémantiquement la même valeur. Pourtant, Cicéron privilégie nettement l'usage des dérivés, ce qui prouve qu'il les emploie à dessein.

La multiplicité des dérivés syllaniens et la vivacité avec laquelle Cicéron s'oppose à P. Servilius Rullus doivent être envisagées au prisme d'une polémique, révélée par l'extrait suivant : *quid ergo ait Marianus tribunus plebis, qui nos Sullanos in inuidiam rapit ?*⁷⁵ On devine ainsi que Cicéron profite de la tribune qui lui est accordée lors de cette troisième *oratio* pour se défendre d'une accusation qui devait lui paraître odieuse, dans la mesure où il considère Sylla comme un *tyrannus*⁷⁶. Quant à l'expression *Marianus tribunus plebis*, elle est ironique et tourne en dérision l'argumentation de son adversaire, qui faisait référence dans son propos à une mesure adoptée sous le consulat de C. Marius et Cn. Papius. L'Arpinate parvient finalement à renverser l'accusation lancée par P. Servilius Rullus :

*at si illa solum sanciret, quae a Sulla essent data, tacerem, modo ipse se Sullanum esse confiteretur*⁷⁷ ; *ille enim quod habet retinere uult neque se Sullanum esse dissimulat : hic ut ipse habeat, quod non habet, quae dubia sunt per uos sancire uult, et cum plus appetat quam ipse Sulla, qui his rebus resisto Sullanus res defendere criminor*⁷⁸.

74. Respectivement, Cic., *Agr.*, 2, 81 ; 3, 6 ; 3, 10.

75. Cic., *Agr.*, 3, 7 : « Que dit donc ce tribun partisan de Marius qui veut me rendre odieux en me faisant passer pour "Syllanien" ? »

76. Cic., *Agr.*, 3, 5.

77. Cic., *Agr.*, 3, 10 : « S'il se contentait de ratifier les donations de Sylla, je ne dirais rien, à condition que lui-même se déclarât syllanien ».

78. Cic., *Agr.*, 3, 13 : « Le beau-père veut conserver ce qu'il possède et ne cache pas qu'il est syllanien ; le gendre, pour avoir ce qu'il n'a pas, veut faire sanctionner par vous des possessions litigieuses et comme ses appétits dépassent ceux de Sylla lui-même, je l'accuse, moi qui en suis l'adversaire, de défendre la politique de Sylla. » Quelques paragraphes auparavant, Cicéron accusait pourtant P. Servilius Rullus de « détruire » l'œuvre syllanienne (*Sullana rescindit*, selon le texte établi par Marek 1983, p. 51 ; *contra*, Boulanger 1932, p. 110 : *Sullana res rescindit*).

L'accumulation du dérivé *Sullanus* dans le troisième discours sur la loi agraire s'explique certes par le fait qu'il est longuement question des *possessions* de Sylla, mais aussi par le fait que Cicéron devait répondre à l'accusation astucieuse de son adversaire : astucieuse car Cicéron était favorable à la régularisation des *assignationes* décidées par Sylla, il était donc facile de le faire passer pour un *Sullanus*⁷⁹. L'orateur, piqué au vif, a dû prendre soin d'enrayer l'accusation de P. Servilius Rullus, avant de la retourner contre lui⁸⁰.

Les noms de certains contemporains de Sylla ont également fait l'objet d'une dérivation. C'est le cas pour Marius, mais dans une très faible mesure. Outre l'extrait qualifiant P. Servilius Rullus de *Marianus tribunus plebis*, Cicéron mentionne les *Mariani consulatus*⁸¹, une expression qui rappelle le *Sullanum tempus* et évoque une époque où la vie politique et le fonctionnement des institutions étaient influencés par l'action d'un *imperator* en particulier. La troisième et dernière occurrence du dérivé concerne un *Marianum scutum Cimbricum*⁸² et entre donc en relation avec l'activité guerrière de Marius, comme dans un vers de Properce, où un *Marianum signum*⁸³ rappelle les victoires de l'*imperator* contre les Cimbres et les Teutons. La différence entre le traitement de l'action politique de Sylla et de Marius, pour laquelle Cicéron exprime généralement un avis positif⁸⁴, est perceptible dans l'utilisation des dérivés d'anthroponymes, fréquente pour le premier, rare pour le second.

79. C'est un sujet qu'il aborde régulièrement par la suite. C'est notamment le cas dans le *Pro Murena* (42 : *Sullana gratificatio reprehensa*) ou à deux reprises dans la correspondance, en 60 et en 59, lorsque Cicéron évoque les *Sullani homines* qui reçoivent ou restituent leurs *possessions* (*Att.*, 1, 19, 4 ; *Q. fr.*, 1, 1, 21). Enfin, il mentionne la ratification des *Sullanae uenditiones et assignationes* par César dans une lettre rédigée probablement entre le début du deuxième mois intercalaire de 46 et septembre 45 (*Fam.*, 13, 8, 2).

80. Santangelo 2012, p. 189 met en évidence un autre lien entre P. Servilius Rullus et Sylla : "Quinctius Valgus, one of the great profiteers of the Sullan period, who would have greatly benefited had Rullus' bill been passed."

81. Cic., *Brut.*, 175.

82. Cic., *de Orat.*, 2, 266 : « un bouclier cimbrique de Marius ».

83. Prop., 3, 3, 43.

84. Santangelo 2008, p. 597-607. Cicéron d'éprouvait en effet une certaine admiration pour Marius, Arpinate lui aussi, qu'il voit en rêve (*Div.*, 2, 14 : *somnium Marianum*. Sur le rêve, voir 1, 59), et à qui il consacre un poème, où il le compare à un chêne (*Leg.*, 1, 1, 2 : *quercus Mariana*).

On constate aussi que le nom de L. Cornelius Cinna fait l'objet de six dérivations, et chacune participe de la condamnation du personnage : *post Sullani Cinnanique temporis extremum paene discrimen*⁸⁵ ; et *in cruore Cinnano, etiam inter Sullana arma uixerunt*⁸⁶. En évoquant conjointement l'action des deux personnages, Cicéron insiste sur le fait que leur violence a profondément marqué leur époque, quelle que soit la cause qu'ils défendaient. Le *Cinnanum tempus* est cité par Cicéron à trois autres reprises dans son œuvre⁸⁷ et il mentionne d'une façon similaire le consulat de L. Cornelius Cinna et Cn. Octavius, en 87, lorsque Rome fut en proie à la violence : *lapidationes persaepe uidimus, non ita saepe, sed nimium tamen saepe gladios, caedem uero tantam, tantos aceruos corporum exstructos, nisi forte illo Cinnano atque Octauiano die, quis umquam in foro uidit ?*⁸⁸ À deux reprises, Cicéron qualifie ces troubles d'*Octavianum bellum*⁸⁹. On observe ainsi que le nom des hommes politiques qui ont plongé Rome dans la terreur fait l'objet d'une dérivation, ce qui renforce l'idée que l'apparition d'un dérivé anthroponymique révèle et condamne une déviation politique.

Cicéron et la caractérisation de la vie politique dans les années 60 et 50

La terreur, Cicéron l'évoque également en 58, sous le consulat d'A. Gabinius et de L. Calpurnius Piso, en utilisant ici aussi des dérivés d'anthroponymes : *Ac tamen ignarus ille qui consules essent, exsanguis atque aestuans se ex curia repente proripuit, cum quibusdam fractis iam atque inanibus minis et cum illius Pisoniani temporis Gabinianique terroribus*⁹⁰. L'Arpinate déplore la passivité des consuls,

85. Cic., *Har.*, 18 : « puis la perturbation presque fatale du temps de Sylla et de Cinna ».
86. Cic., *Vat.*, 23 : « ils survécurent [...] aux effusions de sang de Cinna, et même aux armes de Sylla ».
87. Cic., *Fam.*, 1, 9, 11 ; *Dom.*, 83 ; *Red. Sen.*, 9.
88. Cic., *Sest.*, 77 : « Des lapidations, nous en vîmes fréquemment ; moins fréquemment, mais trop souvent pourtant, nous vîmes tirer l'épée, mais un tel massacre, de tels monceaux de cadavres entassés, qui jamais en a vu sur le forum, sauf peut-être lors de l'affaire de Cinna et d'Octavius ? »
89. Cic., *N. D.*, 2, 14 ; *Div.*, I, 4.
90. Cic., *Har.*, 2 : « Mais lui, ignorant le caractère de nos consuls, blême et surexcité, il se précipita soudain hors de la curie avec certaines menaces, désormais impuissantes et vaines, qui, au temps de Pison et de Gabinius, inspiraient la terreur. »

qui laissent libre cours à la virulence de Clodius, inaugurant ainsi les *Clodiana tempora*⁹¹. Dans les années 60 et 50, en effet, ce ne sont pas les noms de Pompée et de César qui font l'objet de nombreuses dérivations, mais celui de Clodius. On rencontre les premières attestations dans la correspondance de Cicéron, dans une lettre du 13 février 61 : *id autem erat de Clodiana religione ab senatu constitutum*⁹² ; *operae Clodianae pontis occuparant*⁹³. On observe le même usage des dérivés adjectivaux dans l'*oratio Pro P. Sestio*, composée en 56, où ils permettent de qualifier les méfaits de Clodius – *scelus Clodianum, facinus Clodianum, seditio Clodiana, Clodiana latrocinia* – ou de dénoncer ses soutiens – *manus illa Clodiana* (ici avec ironie), *exercitus Clodianus*⁹⁴. Dans cette œuvre, c'est toujours par l'intermédiaire d'un dérivé d'anthroponyme que Cicéron fait référence à Clodius, jamais par son nom propre. Il poursuit sa litanie des dérivations clodiennes dans la correspondance⁹⁵ et dans les discours contre L. Calpurnius Piso – *canis Clodianus, furiae Clodiana*⁹⁶ – et pour T. Annius Milo – *furor Clodianus, nex Clodiana, crimen Clodianum, leges Clodiana, Clodiana arma*⁹⁷. Du point de vue sémantique, plusieurs expressions construites avec le nom de Clodius au génitif recourent les exemples cités : *P. Clodi furor* ; *de toto furore latrocinioque P. Clodi* ; *P. Clodi canis* ; *Clodi leges* ; *cruenta P. Clodi manus*⁹⁸.

91. Cic., *Fam.*, 9, 16, 2.
92. Cic., *Att.*, 1, 14, 1 : « C'est la règle que le Sénat avait établie au sujet du sacrilège de Clodius. » Cicéron y fait aussi référence le 20 janvier 60 : *Clodiana fabula* (*Att.*, 1, 18, 2).
93. Cic., *Att.*, 1, 14, 5 : « Les bandes de Clodius avaient occupé les passerelles (donnant accès au bureau de vote) ». Sur les *operae Clodianae*, voir aussi Cic., *Q. fr.*, 2, 3, 2 (quelques phrases après, Cicéron les nomme les *Clodiani*) ; *Vat.*, 40.
94. Respectivement, Cic., *Sest.*, 68 ; 82 ; 94 ; 130 (une accusation déjà présente dans une lettre envoyée à Atticus le 22 novembre 57 ; voir, *Att.*, 4, 3, 3) ; 79 ; 85.
95. Cic., *Q. fr.*, 2, 1, 2 : *Is cum grauius de Clodianis incendiis, trucidationibus, lapidationibus questus esset* (« Celui-ci, après avoir déploré en termes sévères les incendies, les meurtres, les lapidations de Clodius ») ; *Att.*, 2, 21, 4 : *propter Clodianum negotium*. Le *negotium* est ici une manière d'évoquer l'adoption de Clodius par P. Fontanius. Cicéron crée d'ailleurs un dérivé à partir de ce nom pour renforcer son accusation contre Clodius dans le *De Haruspicum responsis* : *Iste parentum nomen, sacra, memoriam, gentem Fonteiano nomine obruit* (*Har.*, 57 : « Cet individu a étouffé sous le nom de Fonteius le nom, les cultes, le souvenir et la famille de ses parents »).
96. Respectivement, Cic., *Pis.*, 23 ; 26. Le « chien clodien » est Sex. Clodius, un de ses principaux hommes de main.
97. Respectivement, Cic., *Mil.*, 34 ; 62 ; 67 (voir aussi 72) ; 89 ; 94.
98. Cic., *Mil.*, 3 ; *Q. fr.*, 2, 1, 3 ; *Att.*, 6, 3, 6 ; *Dom.*, 71 ; 108.

Dans le discours *De domo sua*, Cicéron révèle avec une grande habileté l'emprise de Clodius sur la vie politique : *ecqui locus orbi terrarum uacuuus extraordinariis fascibus atque imperio Clodiano fuisset ?*⁹⁹ En choisissant le terme *imperium* – plutôt que *dominatio*, par exemple –, l'orateur renforce la connotation institutionnelle de l'accusation et, dans la mesure où Clodius ne détient pas l'*imperium*, c'est au pouvoir des consuls auquel on pense immédiatement : Cicéron dénonce une fois de plus la connivence entre les consuls et Clodius – la *societas* qu'il décèle entre eux¹⁰⁰ –, sinon l'ascendant que possède le tribun de la plèbe sur A. Gabinius et L. Calpurnius par ses moyens d'action.

La profusion de dérivés adjectivaux formés à partir du nom de Clodius semble être corrélée à l'animosité éprouvée par Cicéron à l'encontre du personnage. D'une façon générale, on note que la dérivation, lorsqu'elle est répétée, concerne un acteur politique dont l'action, souvent violente, participe de la déstabilisation de la *res publica*. En tenant compte de cette observation, l'absence d'un dérivé du nom de Catilina dans l'œuvre cicéronienne reste étonnante¹⁰¹. Le seul dérivé dans les *Catilinaires* est une référence au *castrum* de C. Manlius¹⁰², un partisan de Catilina.

Pour les années 60 et 50, il faut également signaler l'emploi de quatre dérivés qui ne s'appliquent pas aux ennemis politiques de Cicéron, mais qui peuvent néanmoins avoir une connotation péjorative. C'est le cas lorsqu'il fait mention de la *familia Catoniana*¹⁰³, une troupe de gladiateurs qui accompagnait C. Porcius Cato, tribun de la plèbe en 56¹⁰⁴. C'est aussi le cas lorsqu'il

cite le *Caninianum tempus* en juillet 56¹⁰⁵, l'année où L. Caninius Gallus était tribun de la plèbe et actif au sénat¹⁰⁶. Sans connaître l'état de la relation entre les deux personnages, on ne peut manquer de relever la connotation péjorative de l'expression *Caninianum tempus*, qui évoque généralement des épisodes de violence et d'instabilité politique. À la même période, dans une lettre envoyée à Q. Valerius Orca, Cicéron mentionne les *Cuspiani omnes*¹⁰⁷, c'est-à-dire l'entourage de P. Cuspius, un personnage qui exerçait des responsabilités importantes dans une compagnie de publicains¹⁰⁸. Si l'auteur est bien disposé à l'égard de P. Cuspius dans cette lettre¹⁰⁹, il emploie néanmoins un « unusual locution », selon D.R. Shackleton Bailey¹¹⁰, qui traduit probablement un certain mépris envers l'entourage de *negotiatores* et/ou de *mercatores* du personnage¹¹¹. Le dernier dérivé relevé concerne Pompée. Cicéron l'utilise à trois reprises dans sa correspondance et d'abord le 1^{er} janvier 61 : *nam mihi Pompeiani prodromi nuntiant aperte Pompeium acturum Antonio succedi oportere*¹¹². *Prodromus* est un mot rare qui transcrit l'adjectif grec πρόδρομος, caractérisant généralement les éclaireurs et les troupes de reconnaissance. Pour cette raison, D.R. Shackleton Bailey estime que le terme doit être compris « no doubt in the military sense »¹¹³. Toutefois, on imagine mal Cicéron s'entretenir avec les soudards de Pompée pour leur soutirer des informations. Pour cette raison, il est plus probable qu'il s'agisse d'une expression ironique visant à tourner en dérision des hommes de l'entourage de Pompée, sans les mentionner directement, peut-être pour conserver leur anonymat. La deuxième occurrence intervient le 13 février 61, lorsque Cicéron fait référence à

99. Cic., *Dom.*, 24 : « quel coin sur la terre aurait échappé aux faisceaux extraordinaires et à la souveraineté clodienne ? »

100. Cic., *Dom.*, 131 ; *Sest.*, 64. Sur le terme *societas*, voir Hellegouarc'h 1963, p. 86.

101. On doit à Pline l'Ancien les deux seules occurrences du dérivé dans la littérature latine (il n'y a pas d'équivalent en grec) : *in Catilinianis prodigiis* (*Nat.*, 2, 137 : « parmi les prodiges relatifs à Catilina ») ; *Catilinianis rebus* (*Nat.*, 33, 34 : « l'affaire de Catilina »).

102. Cic., *Catil.*, 1, 10 : *Manlianum castrum* (voir aussi 1, 30).

103. Cic., *Q. fr.*, 2, 5, 3 (références de l'édition Teubner ; 2, 4a, 3 pour l'édition des CUF). Une expression similaire est d'ailleurs employée par Cicéron lorsqu'il évoque les crimes de la *familia Anchariana* dans le *Pro L. Vareno* (Cic., *Orat. Frg.*, 1, 4 ; 12 ; 13 (cité par Quint., 4, 1, 74 ; 5, 13, 28 ; 7, 2, 10 ; 9, 2, 56 ; voir Puccioni 1972, p. 19-22).

104. *MRR* 2, p. 209. Sur les gladiateurs recrutés par ce personnage, voir Ville 1981, p. 270.

105. Cic., *Fam.*, 1, 7, 3.

106. *MRR* 2, p. 209 ; Shackleton Bailey 1977a, p. 303.

107. Cic., *Fam.*, 13, 6, 2.

108. Nicolet 1974, p. 864-865, n°132.

109. Deniaux 1993, p. 509 : « Les raisons de l'extrême déférence que manifeste Cicéron à l'égard de Cuspius sont inconnues mais elles sont résumées d'une manière elliptique par l'expression : *Cuspius, homo in omnes suos officiosissimus*. » Pour la citation, voir *Fam.*, 13, 6, 2.

110. Shackleton Bailey 1977a, p. 355.

111. Sur la différence entre les deux termes, voir Feuvrier-Prévotat 1981, p. 396-397. Sur la perception du *quaestus* et de la *mercatura*, voir Ioannatou 2006, p. 100-102.

112. Cic., *Att.*, 1, 12, 1 : « car ceux qui sont comme les annonceurs pompéiens me déclarent qu'il soutiendra ouvertement la nécessité du remplacement d'Antoine ».

113. Shackleton Bailey 1965a, p. 298.

*omnibus letteris in Pompeiana laude*¹¹⁴, c'est-à-dire son discours de soutien à la *lex Manilia*. La troisième occurrence du dérivé *Pompeianus*, que l'on peut dater du mois d'avril 59, est relative à une somme d'argent : *uide quid narrent, ecquae spes sit denari an cistophoro Pompeiano iaceamus*¹¹⁵. Le peu d'enthousiasme avec lequel Cicéron mentionne les « cistophores pompéiens » traduit la connotation dépréciative de l'expression¹¹⁶. En somme, les trois occurrences citées ne critiquent pas l'action politique de Pompée, mais deux des trois dérivés adjectivaux ont une connotation péjorative ; la troisième – *Pompeiana laus* –, au contraire, si elle n'est pas ironique, permet de construire une expression positive. Il est donc difficile de déterminer dans quelle mesure le dérivé *Pompeianus* traduit une tension entre Cicéron et Pompée, à une époque où l'Arpinate cherche à se rapprocher politiquement du vainqueur de Mithridate. Il faut attendre le début de la guerre civile, en 49, pour relever un emploi politique du dérivé *Pompeianus*.

QUELS POMPÉIENS ET QUELS CÉSARIENS PENDANT LA GUERRE CIVILE (49 À 45 AV. J.-C.) ?

Le point de vue de Cicéron et de ses correspondants

Les dérivés *Caesariani* et *Pompeiani* sont très peu utilisés dans l'œuvre de Cicéron. La première occurrence de l'adjectif *Caesarianus* apparaît dans une lettre adressée à Atticus le 1^{er} octobre 50 : *Batonius autem meros terrores ad me attulit Caesarianos*¹¹⁷. C'est le fait que le vainqueur des Gaules ne souhaite pas licencier son armée qui inspire les *terrores Caesariani*. La seconde occurrence intervient le 9 novembre 44, lorsque Cicéron rapporte qu'Antoine se déplacerait avec une *Caesari<a>na celeritas*¹¹⁸. L'aspect

élogieux de cette deuxième expression contraste beaucoup avec la première. Le dérivé ne sert jamais en revanche à caractériser une mesure politique ou à marquer l'appartenance d'un homme au groupe que les historiens plus tardifs nomment les *Caesariani*. En d'autres termes, aucun *Caesarianus* n'est qualifié ainsi dans la littérature à l'époque de César. Comme pour l'époque de Sylla, l'absence d'attestation ne doit pas nous conduire à exclure l'utilisation du terme. Il est donc raisonnable de penser que *Caesarianus* devait être utilisé pendant les guerres civiles, dans un contexte où les dérivés d'anthroponymes fleurissent sous la plume de Cicéron : il est par exemple question, en 49, des *legiones Appianae*¹¹⁹, du *Mucianus exitus*¹²⁰, de l'*Hirtianus sermo*¹²¹ et du *Caelianum*¹²². On remarque également une référence aux *tempora Miloniana*¹²³ dans une lettre envoyée par L. Cornelius Balbus à Cicéron le 10 ou 11 mars 49, ce qui permet de découvrir un nouveau dérivé, qui rappelle les *Clodiana tempora*¹²⁴.

Il est aussi question du *Sullanum regnum* le 27 février 49, lorsque Cicéron commente la finalité de l'action politique de Pompée : *genus illud Sullani regni iam pridem appetitur*¹²⁵. Il exprime de

114. Cic., *Att.*, 1, 14, 3.

115. Cic., *Att.*, 2, 6, 2 : « Vois ce qu'ils racontent, s'il y a quelque espoir d'être payés en deniers, ou si nous en sommes réduits au cistophore de Pompée ». Sur cette somme d'argent, voir Shackleton Bailey 1965a, p. 364.

116. Cicéron exprime le même dépit le 1^{er} mai 59 (Cic., *Att.*, II, 16, 4). Sur ce *negotium*, voir Ioannatou 2006, p. 260.

117. Cic., *Att.*, 6, 8, 2 : « Batonius de son côté m'a apporté d'étranges terreurs césariennes. »

118. Cic., *Att.*, 16, 10, 1. Il est permis de privilégier la leçon *Caesarina*, présente dans sept manuscrits, car Cicéron emploie le dérivé *Caesarinus* en 46 (*Lig.*, 23).

119. Cic., *Att.*, 7, 15, 3 ; 20, 1. Il s'agit de deux légions commandées par Appius Claudius Pulcher Maior.

120. Cic., *Att.*, 9, 12, 1 : *Torqueor infelix, ut iam illum Mucianum exitum exoptem* (« Mon tourment est affreux : j'en suis à souhaiter maintenant la mort de Mucius »). Pour comprendre pourquoi Cicéron évoque le 20 mars 49 l'assassinat de Q. Mucius Scaevola, il faut se reporter à une longue lettre du 18 février où il est aussi question de la mort du consul de 95 : *qui tamen ita dicere solebat, se id fore uidere quod factum est sed malle quam armatum ad patriae moenia accedere* (*Att.*, 8, 3, 6 : « il n'en répétait pas moins qu'il prévoyait son sort, mais qu'il aimait mieux finir ainsi que d'approcher en armes des murs de sa patrie »).

121. Cic., *Att.*, 10, 4, 11 : « la discussion avec Hirtius ». Voir aussi *Fam.*, 9, 18, 3 (25 juillet 46) : *tu istic te Hateriano iure delectas, ego me hic Hirtiano*. À propos du jeu de mots sur *ius*, semblable à celui sur le nom de Verrès (*Verr.*, 2, 1, 121 ; voir *supra*), voir les explications et la traduction de Shackleton Bailey 1977b, p. 340-341 : "While you enjoy Haterius' legal gravity in Naples, I regale myself here with Hirtius's gravity."

122. Entre le 6 mai et le 14 mai 49, Cicéron fait part à Atticus du *Caelianum* (Cic., *Att.*, 10, 12a, 3 ; 15, 2 ; 16, 4), un projet sur lequel il reste allusif et discret, si bien qu'il est difficile de comprendre concrètement de quoi il s'agit. Sur cette question, voir Shackleton Bailey 1968b, p. 461-469 et Beaujeu 1993, p. 283-292.

123. Cic., *Fam.*, 9, 7b, 2.

124. Cic., *Fam.*, 11, 16, 2.

125. Cic., *Att.*, 8, 11, 2 : « Ce genre de royauté syllanienne, c'est ce à quoi depuis longtemps il tend de tous ses vœux. »

nouveau cette idée le 13 mars 49¹²⁶, puis, le 21 ou le 22 avril 49, il cite le *Sullanus mos exemplumque* qui inspirent Pompée¹²⁷, avant d'évoquer, le 2 mai, le *dies Sullanus*, c'est-à-dire la marche sur Rome de Sylla en 88¹²⁸. Cicéron craint en effet que la victoire de la coalition anti-césarienne, commandée par Pompée, ne donne lieu à de nouvelles proscriptions. L'inquiétude suscitée par ce contexte amène Cicéron à créer deux nouveaux verbes, *sullaturio* et *proscripturio* : *hoc turpe Gnaeus noster biennio ante cogitavit ; ita sullaturit animus eius et proscripturi<t> iam diu*¹²⁹. Les dérivés permettent ici de mobiliser avec force le souvenir politique de Sylla afin d'accentuer la comparaison avec Pompée en 49, dans un contexte où sa position institutionnelle est tout à fait particulière¹³⁰. Cicéron procède de la même façon avec César : *Sullana confers ; in quibus omnia genere ipso praeclarissima fuerunt, moderatione paulo minus temperata*¹³¹. Extrait d'une lettre rédigée le 25 août 47, la comparaison initiée par Cicéron met en relation deux expériences institutionnelles originales : l'usage du dérivé répond une fois de plus à la volonté de mettre en exergue des aspects de la vie politique qui sont en marge des normes.

Quant au dérivé *Pompeianus*, c'est dans une lettre écrite à la fin janvier 48 par M. Caelius Rufus, un partisan de César, qu'il acquiert une acception véritablement politique : *nam hic nunc praeter faeneratores paucos nec homo nec ordo quisquam est nisi [est] Pompeianus*¹³². Pour la première fois, un large groupe de citoyens est qualifié par un dérivé d'anthroponyme. Il est fort probable que le vocabulaire de M. Caelius Rufus reflète ici les pratiques de son

temps et de son camp : César nomme en effet ses ennemis politiques les *Pompeiani*.

Avant d'étudier en détail les dérivés d'anthroponymes dans l'œuvre de César, il faut commenter l'utilisation du terme *Catonianus* par Cicéron, dans une lettre destinée à M. Fabius Gallus le 24 août 45 : *Sed heus tu, manum de tabula ! Magister adest citius quam putaramus ; uereor ne in catomum Catoni<a>nos*¹³³. Il serait erroné de croire que les *Catoniani* forment ici un groupe politique à Rome en 45 ; le dérivé désigne en fait Cicéron et M. Fabius Gallus, qui sont les auteurs de deux éloges sur Caton¹³⁴, tandis que le *magister* dont il faut craindre le fouet est César, l'auteur d'un ouvrage contre Caton mentionné dans une lettre du 23 août¹³⁵.

Le *Bellum ciuile* et l'invention des *Pompeiani* : une victoire historiographique

« Des armées pompéiennes, nulle omission concevable. Sans leurs actions, point de guerre, point de livre » selon M. Rambaud¹³⁶. Il est vrai que les *Pompeiani* occupent une place majeure dans le *Bellum ciuile* avec 37 occurrences du mot¹³⁷ sur les 67 attestations de dérivés dans l'œuvre. M. Rambaud est l'un des rares commentateurs à considérer la question des dérivés, dans un paragraphe assez bref où il note, à propos des termes *Africaniani* et *Pompeiani*, que

ces noms dérivés appartenaient sans doute au langage familial et militaire, et ne comportaient rien de péjoratif par eux-mêmes, mais, dans le *Bellum Ciuile*,

126. Cic., *Att.*, 9, 7, 3 : *mirandum enim in modum Gnaeus noster Sullani regni similitudinem concupiuit* (« Car d'une étonnante passion notre ami Gnaeus a désiré égaler la royauté de Sylla »).

127. Cic., *Att.*, 10, 7, 1.

128. Cic., *Att.*, 10, 8, 7.

129. Cic., *Att.*, 9, 10, 6 : « À cette honte notre Gnaeus songeait déjà il y a deux ans : tant il a en son cœur, depuis longtemps déjà prurit de syllanisme et de proscriptions. » Quintilien fait référence à ces deux termes (8, 3, 32 et 6, 32).

130. Vervaet 2006.

131. Cic., *Att.*, 11, 21, 3 : « Tu compares le gouvernement de Sylla : de fait, tout y était, dans le principe même, excellent, bien qu'insuffisamment tempéré par l'esprit de mesure. »

132. Cic., *Fam.*, 8, 17, 2 : « Car ici, excepté une poignée d'usuriers, il ne reste plus une personne ni une classe sociale qui ne soit pompéienne. »

133. Cic., *Fam.*, 7, 25, 1 : « Mais attention ! Lâche tes tablettes ! Voici le maître plus tôt qu'on ne l'avait pensé ; je crains les verges pour les Catoniens. » Sur le calembour de Cicéron, voir Shackleton Bailey 1977b, p. 430 ; Beaujeu 1983, p. 272.

134. Bardon 1952, p. 280.

135. Cic., *Att.*, 13, 50, 1. Sur le contenu de l'*Anticato*, voir Corbeill 2018, p. 217-221.

136. Rambaud 1953, p. 339.

137. Caes., *Civ.*, 1, 15, 5 ; 1, 28, 1 ; 1, 40, 2 ; 2, 17, 1 ; 3, 35, 2 ; 3, 42, 3 ; 3, 44, 4 ; 3, 46, 3 ; 3, 46, 5 ; 3, 48, 2 ; 3, 51, 1 ; 3, 51, 6 ; 3, 53, 1 ; 3, 58, 1 ; 3, 63, 6 (une autre occurrence est retenue à la phrase suivante par l'édition Teubner : Klotz 1957, p. 125) ; 3, 65, 1 (deux occurrences ; ou 65, 2 dans l'édition Teubner) ; 3, 66, 2 ; 3, 67, 4 ; 3, 69, 2 ; 3, 72, 1 ; 3, 84, 2 ; 3, 84, 4 ; 3, 93, 1 ; 3, 93, 2 ; 3, 93, 8 ; 3, 94, 2 ; 3, 94, 4 ; 3, 95, 1 ; 3, 97, 2 ; 3, 97, 3 ; 3, 97, 4 (deux occurrences) ; 3, 99, 4 ; 3, 101, 7 ; 3, 107, 1.

l'emploi en paraît bien dépréciateur si l'on observe que jamais les Césariens n'y sont appelés *Caesariani* alors que dès 51, un ami du proconsul employait ce nom. Le vocabulaire révèle une tendance, les procédés littéraires en montrent les effets¹³⁸.

Concernant le dérivé *Pompeianus*, il est en effet très probable qu'il fût utilisé dans le « langage familial et militaire » si l'on se reporte à la lettre de M. Caelius Rufus adressée à Cicéron à la fin du mois de janvier 48. Néanmoins, il n'est pas certain que le terme *Africanus* fût employé de la même manière, car il est difficile d'imaginer les soldats de César désigner leurs adversaires différemment en fonction de l'officier qui les commandait : leurs ennemis étaient tout simplement les *Pompeiani* et eux-mêmes devaient certainement être qualifiés de *Caesariani* par les soldats de la coalition anti-césarienne. Si M. Rambaud note justement que César ne nomme jamais ses troupes *Caesariani*, il faut toutefois préciser qu'il dérive le nom de 7 de ses subalternes, sur un total de 14 noms dérivés dans l'œuvre. Cela représente 10 dérivés sur les 67 relevés, soit environ 15 % du total¹³⁹. Même

si la proportion est faible, on ne peut pas suivre M. Rambaud lorsqu'il avance l'idée que l'emploi des dérivés est « dépréciateur » dans l'œuvre de César.

Le dérivé *Pompeianus* est employé à 37 reprises : 13 fois comme un adjectif ; 24 fois comme un substantif. La comparaison entre l'usage du génitif *Pompei* et des dérivés amène à conclure, comme précédemment, qu'il n'y a pas de différence de sens¹⁴⁰. La répartition générale des autres dérivés du *Bellum ciuile* se trouve dans le tab. 1¹⁴¹.

On observe un basculement dans l'emploi des dérivés d'anthroponymes au cours de la rédaction. Alors que César dérive surtout le nom de ses opposants au livre 1, à une exception près, le phénomène s'inverse au livre 3. Cela tend à prouver que la dérivation anthroponymique dans le *Bellum ciuile* n'est pas dépréciative en soi. Elle constitue simplement, au livre 1, le socle d'une stratégie narrative qui vise à présenter le camp des ennemis de César comme un ensemble d'individualités, une somme de *partes* défendant une *causa* privée. L'usage répété du terme *Pompeiani*, substantivé pour la première fois, participe de la délégitimation

TAB. 1 – LA RÉPARTITION DES DÉRIVÉS D'ANTHROPONYMES DANS LE *BELLUM CIUILE*.

Livre	Opposants de César	Partisans de César
I	<i>Attianus</i> (= P. Attius Varus : 1, 13, 5) <i>Domitianus</i> (= L. Domitius Ahenobarbus : 1, 16, 3 ; 22, 2 ; 23, 5 ; 25, 1) <i>Africanus</i> (= L. Afranius : 1, 43, 5 ; 46, 5 ; 47, 1 ; 54, 3 ; 69, 1 ; 70, 2 ; 71, 3 ; 78, 1 ; 83, 1)	<i>Fabianus</i> (= C. Fabius : 1, 40, 3 ; 40, 4)
II	<i>Nasidianus</i> (= L. Nasidius : 2, 7, 1 et 2) <i>Attianus</i> (= P. Attius Varus : 2, 34, 6)	/
III	<i>Octavianus</i> (= M. Octavius : 3, 9, 6) <i>Laelianus</i> (= D. Laelius : 3, 100, 2) <i>Cassianus</i> (= C. Cassius : 3, 101, 6)	<i>Antonianus</i> (= C. Antonius : 3, 4, 2 ; = M. Antonius : 3, 24, 3) <i>Gabinianus</i> (= A. Gabinius : 3, 4, 4 ; 110, 2) ¹⁴¹ <i>Domitianus</i> (= Cn. Domitius Calvinus : 3, 36, 8 ; 37, 3) <i>Pomponianus</i> (= M. Pomponius : 3, 101, 2) <i>Sulpicianus</i> (= P. Sulpicius : 3, 101, 4)

138. Rambaud 1953, p. 341. La référence citée par M. Rambaud (Cic., *Fam.*, 8, 5, 3), très certainement à partir de l'édition des CUF de 1950, a fait l'objet d'une correction dans l'édition Teubner : le dérivé *Caesarianus* doit plutôt être lu *Caesar i<ique>* (Shackleton Bailey 1988, p. 250). Par ailleurs, on l'a vu, le dérivé *Caesarianus* n'est jamais utilisé comme un nom, mais seulement comme un adjectif dans la correspondance de Cicéron.

139. Parmi celles-ci ne figure aucun substantif.

140. Une particularité émerge néanmoins : *castra* n'est jamais associé au dérivé, mais à dix reprises au génitif adnominal (Caes., *Civ.*, 3, 19, 1 ; 43, 1 ; 55, 1 ; 67, 1 ; 67, 2 ; 70, 2 ; 84,

2 ; 88, 1 ; 96, 1 ; 97, 3). Dans la mesure où la différence ne s'explique pas sur le plan sémantique, il faut en conclure qu'il s'agit probablement d'une habitude d'écriture de César, trouvant peut-être son origine dans le langage oral. Cicéron évoque aussi les *castra Pompei* en octobre 44, tout comme Antoine en mars 43, dans la lettre adressée à Hirtius et Octavien (Cic., *Phil.*, 2, 37 ; 13, 26).

141. Les soldats qualifiés de *Gabiniani*, qui s'opposent à César après la mort d'A. Gabinius, sont classés dans la colonne des partisans, car c'est bien le nom de leur chef qui nous intéresse ici ; or, A. Gabinius était dans le camp de César durant les guerres civiles.

des ennemis de César, qu'il accuse de former une *factio* dominée par Pompée et ses partisans¹⁴². Et en même temps, la diversité des dérivés utilisés pour les rangs de ses ennemis tend à les présenter comme une myriade de chefs indépendants qui ne parviennent pas à s'entendre pour mener une stratégie commune. C'est peut-être une façon de mettre en lumière le manque d'*auctoritas* de Pompée au sein de son propre camp, un aspect bien perçu par les historiens modernes, et encore récemment par B. Augier, qui souligne « le jeu d'équilibre constant auquel il devait se livrer au sein de son propre camp, afin de donner satisfaction à chacun, sans paraître prétendre devenir un monarque »¹⁴³.

Au contraire, César parvient à s'élever au-dessus des logiques partisans et des intérêts particuliers, comme l'a bien expliqué K.A. Raaflaub : "To this audience Caesar needed to portray himself not only as a great general and achiever but also, in contrast to his irreconcilable opponents, as a supreme statesman and leader who was capable of rising above the parties, who endorsed principles needed to overcome the crisis and polarization"¹⁴⁴. C'est pour cette raison qu'il n'est jamais question de *Caesariani* sous la plume de César ; ce serait reconnaître qu'il forme lui aussi, comme les *Pompeiani*, une *factio*, se détachant de la *res publica* pour priver le *populus Romanus* de sa *Libertas*¹⁴⁵.

Après avoir inventé la Germanie dans le *Bellum Gallicum*¹⁴⁶, César a créé les *Pompeiani* dans le *Bellum*

ciuile, c'est-à-dire une *factio* hostile à la *res publica* qui rassemble tous ses opposants. Dans le cadre de cette stratégie narrative, les dérivés permettent de condamner les ennemis politiques de César, en les dissociant de la recherche du consensus et en les présentant comme une menace qui devait être éradiquée, au même titre que des barbares¹⁴⁷.

LE MONDE POLITIQUE APRÈS LA MORT
DE CÉSAR : ENTRE RECONFIGURATION POLITIQUE
ET PERMANENCE HISTORIOGRAPHIQUE
(44-31 AV. J.-C.)

Les *Philippiques* et les derniers combats politiques de Cicéron

Les conclusions tirées de la correspondance de Cicéron sur l'usage politique des dérivés restent valides en ce qui concerne les *Philippiques*¹⁴⁸, où le nom d'Antoine est dérivé à deux reprises¹⁴⁹. La première attestation, qui intervient dans la cinquième *Philippique*, prononcée le 1^{er} janvier 43, est une attaque contre une loi judiciaire d'Antoine et contre la probité des *iudices*, habitués de la *commissatio Antoniana*¹⁵⁰. L'accusation de Cicéron rappelle celle lancée contre les *Aproniani conuiuiales* dans l'affaire Verrès¹⁵¹. La seconde attestation, qui intervient dans la douzième *Philippique*, datant du début du mois de mars 43, permet d'évoquer la relation (de dépendance ?) qui lie Petusius d'Urbinum à Antoine. Celui-ci est comparé à des rochers sur lesquelles les eaux s'abattent et où tout se brise, si l'on poursuit la métaphore de Cicéron : *qui ex naufragio luculenti patrimonii ad haec Antoniana saxa proiectus est*¹⁵². Une lettre rédigée par Ser. Sulpicius

142. Caes., *Civ.*, 1, 22, 5.

143. Augier 2018, p. 106. Voir également, Seager 2002, p. 147-154 ; 156-160 ; 166-167 et Vervaeke 2006, p. 932 ; 938-940.

144. Raaflaub 2018, p. 22.

145. Cela ne revient pas à dire que l'auteur se met en retrait dans son œuvre car « lire le *Bellum Gallicum* et le *Bellum Ciuile*, c'est exécuter quelque sept cent soixante-quinze fois le mouvement nécessaire pour lire le nom de César » (Rimbaud 1953, p. 197). La répartition entre les deux œuvres est quasi équivalente.

146. Johnston 2018, p. 89-91. Dans le *Bellum Gallicum*, César utilise un seul dérivé d'anthroponyme : *Diuico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Heluetiorum fuerat* (Caes., *Gall.*, 1, 13, 2 : « le chef était Diuico, qui avait commandé aux Helvètes dans la guerre contre Cassius »). Le *bellum Cassianum* est une référence à la défaite de L. Cassius Longinus, consul en 107, face aux Helvètes à la bataille d'Agen. L'expression a inévitablement une connotation péjorative pour les Romains : il s'agit d'un affront qui ne fut vengé que par Marius en 102 et en 101.

147. Sur la barbarisation des *Pompeiani* dans le *Bellum ciuile*, voir Grillo 2012, p. 106-117 ; Johnston 2018, p. 92.

148. Il eût été logique de traiter les trois *Bella* à la suite du *Bellum ciuile* ; il est pourtant nécessaire d'étudier d'abord les *Philippiques* de Cicéron, afin de conserver une approche diachronique des dérivés d'anthroponymes.

149. Nous ne commenterons pas l'évocation du *Sertorianum bellum*, cité précédemment (Cic., *Phil.*, 11, 18).

150. Cic., *Phil.*, 5, 15.

151. Cic., *Verr.*, 2, 1, 28.

152. Cic., *Phil.*, 12, 19 : « qui, dans le naufrage d'un brillant patrimoine, a été jeté sur les rochers d'Antoine ». Il est probable qu'il y ait un jeu de mots avec le nom de L. Decidius Saxa, un partisan d'Antoine très critiqué par Cicéron, mentionné au paragraphe suivant et cité 9 fois dans l'œuvre (Cic., *Phil.*, 8, 9 ; 8, 26 ; 10, 22 ; 11, 12 ; 11, 37 ; 12, 20 ; 13, 2 ; 13, 27 ; 14, 10).

Galba à Mutina le 15 avril 43 confirme l'utilisation substantivée du dérivé pour désigner les soldats d'Antoine¹⁵³. En mai 43, dans une lettre adressée à Q. Cornificius, Cicéron se réjouit de l'élimination d'Antoine, qui met fin au *latrocinium Antonianum*¹⁵⁴, une expression qui rappelle les *Clodiana latrocinia*.

Précisons ici que les opérations militaires menées dans ce contexte entraînent l'usage de nouveaux dérivés, dans la correspondance passive de Cicéron : D. Brutus mentionne ses ennemis, les *Ventidiani milites* (de P. Ventidius Bassus), dans une lettre rédigée le 10 mai 43¹⁵⁵, tandis qu'Asinius Pollion nomme la bataille de Mutina l'*Hirtianum proelium*¹⁵⁶. Sur cette dernière expression, il faut noter l'absence de toute connotation péjorative. Il s'agit plutôt d'une expression emphatique destinée à célébrer le juste combat mené par le consul à Mutina, au prix du sacrifice de sa vie. On observe un procédé similaire lorsque Cicéron écrit, vers le 15 juillet 43 : *consilia inire coepi Brutina plane (uestri enim haec sunt propria sanguinis) rei publicae liberandae*¹⁵⁷. Le dérivé *Brutinus* parvient habilement à jeter un pont entre l'action de Brutus, le premier consul de Rome, et celle du Césaricide, car le dérivé peut s'appliquer à l'un et à l'autre des deux personnages, tout en rehaussant la gravité des *consilia* de Cicéron.

Comme la guerre, l'affrontement politique occasionne l'apparition de dérivés et de polémiques. Les sept occurrences du dérivé *Pompeianus* de la treizième *Philippique*, du 20 mars 43, en attestent. Cicéron utilisait peu ce dérivé dans sa correspondance et jamais avec une acception politique forte : on observe ici un renversement significatif qui doit être mis en relation avec l'actualité politique et surtout avec la lettre d'Antoine adressée à Hirtius et Octavien pour tenter de former une union césarienne. La première attestation est

relative aux *Pompeianae possessiones*¹⁵⁸, c'est-à-dire aux biens de Pompée le Grand qui doivent être restitués à son fils Sextus. En 44, Lépide a œuvré à la réhabilitation politique de Sextus Pompée et il en fut remercié par le sénat qui vota des journées de *supplicatio* en sa faveur, les *feriae Lepidianae*¹⁵⁹. Les deux occurrences suivantes du dérivé *Pompeianus* sont en revanche bien moins ordinaires : *hoc igitur fretus senatu Pompeianum senatum despicit, in quo decem fuimus consulares*¹⁶⁰; *res publica tenere potuisset, certe eis consularibus non esset Pompeianus despiciendus senatus*¹⁶¹. Dans les deux extraits, Cicéron fait allusion à un reproche qu'Antoine adresse à Hirtius et à Octavien : *castra Pompei senatum appellabatis*¹⁶². On constate que Cicéron modifie lui-même la formulation d'Antoine et qu'il dérive le nom *Pompeius*. Pour comprendre cela, il faut préciser qu'Antoine utilise au moins trois fois le dérivé *Pompeianus* dans sa lettre :

*“Neminem Pompeianum qui uiuat teneri lege Hirtia dictitatis”*¹⁶³ ; *“Quam ob rem uos potius animaduertite utrum sit elegantius et partibus utilius Treboni mortem persequi an Caesaris, et utrum sit aequius concurrere nos quo facilius reuiuiscat Pompeianorum causa totiens iugulata, an consentire ne ludibrio simus inimicis”*¹⁶⁴ ; *“namque si uicti*

153. Cic., *Fam.*, 10, 30, 3 (deux occurrences).

154. Cic., *Fam.*, 12, 25a, 1 : *re publica Antoniano quidem latrocinio liberata sed nondum omnino explicata* (« la République est libérée assurément des brigandages d'Antoine, mais n'est pas encore tirée d'affaire »).

155. Cic., *Fam.*, 11, 13, 3.

156. Cic., *Fam.*, 10, 33, 4.

157. Cic., *Ad Br.*, 1, 15, 6 : « je conçus des projets dignes de Brutus (car de tels desseins sont bien une spécialité de votre sang), pour libérer la République ». Voir aussi Cic., *Phil.*, 10, 5.

158. Cic., *Phil.*, 13, 11.

159. Cic., *Att.*, 16, 11, 8 (la lettre est datée du 5 novembre 44). Shackleton Bailey 1967, p. 302-303 considérait il s'agissait des *feriae imperatiuae*, tandis que Beaujeu 1991, p. 247 fait remarquer que cette hypothèse ne se fonde sur aucun exemple semblable et qu'« il s'agit probablement des journées de *supplicatio* prévues en l'honneur de Lépide, en remerciement de l'heureuse conclusion de la paix qu'il avait négociée avec Sex. Pompée au cours de l'été ». En ce sens, voir Allély 2004, p. 92.

160. Cic., *Phil.*, 13, 28 : « Tel est donc le sénat sur lequel il s'appuie pour mépriser le sénat pompéien, où nous étions dix consulaires ».

161. Cic., *Phil.*, 13, 29 : « s'ils avaient pu être conservés à la République, certes avec de tels consulaires le sénat pompéien ne serait pas à mépriser ».

162. Cic., *Phil.*, 13, 26 : « Vous donniez au camp de Pompée le nom de Sénat. »

163. Cic., *Phil.*, 13, 32 : « Aucun pompéien survivant n'est lié par la loi Hirtia, répétez-vous sans cesse. »

164. Cic., *Phil.*, 13, 38 : « C'est pourquoi, veuillez plutôt examiner s'il est plus élégant et plus utile au parti de chercher à venger la mort de Trebonius ou celle de César et s'il est plus juste que nous nous opposions, pour faciliter la résurrection de la cause pompéienne, si souvent jugulée, ou que nous nous accordions, pour ne pas servir de risée à nos adversaires ».

*Pompeiani tam insolentes sunt, uictores quales futuri sint uos potius experiemini". Praecipias licet gaudia : non enim tibi cum Pompeianis, sed cum uniuersa re publica bellum est*¹⁶⁵.

Pour Antoine, les *Pompeiani* et la *Pompeianorum causa* représentent l'altérité politique, les ennemis à vaincre, comme pour César avant lui et comme pour Asinius Pollion en juin 43¹⁶⁶. Dans le dernier extrait, on observe la façon dont Cicéron se saisit du vocabulaire d'Antoine afin de mieux réfuter ses accusations – de la même manière que dans le troisième discours *De lege agraria*. C'est ce qui produit un basculement dans le langage de Cicéron, qui utilise plus facilement le dérivé *Pompeianus*, comme dans l'exemple du *Pompeianus senatus*, alors même qu'Antoine parlait simplement du *Pompei senatus*. Le renversement de la valeur péjorative de l'adjectif chez César en épithète laudative chez Cicéron se conjugue à la réhabilitation politique des *Pompeiani*. Cicéron défend en effet la *dignitas* du *Pompeianus senatus*, qui se composait de dix consulaires en 48.

Dans les extraits cités par Cicéron, on peut repérer deux autres dérivés utilisés par Antoine dans des passages où il reproche à Octavien et Hirtius leur action politique : le premier, *Apuleiana pecunia*¹⁶⁷, fait référence à une somme d'argent, ce qui est banal du point de vue de l'usage, mais qui souligne ici la passivité des deux personnages, sinon leur connivence avec Brutus ; le second, qui concerne César, mentionne la suppression des *uectigalia Iuliana* des Luperques¹⁶⁸. Cette première attestation du dérivé *Iulianus* permet d'insister sur la paternité de la mesure tout en blâmant Octavien et Hirtius pour ne pas l'avoir maintenue : Antoine met ainsi en évidence le fait qu'ils se détournent de l'héritage de César, probablement

pour se présenter comme le véritable défenseur de l'œuvre politique du *dictator perpetuo*. Antoine, en effet, avait été *magister* du collège des *luperci* créé par César, et portant son nom¹⁶⁹.

Dans l'ensemble, les dérivés utilisés dans les *Philippiques* ont une dimension polémique, du fait que l'œuvre elle-même est une série d'invectives contre Antoine. Il faut néanmoins noter des variances de connotations, en particulier pour le dérivé *Pompeianus*, qui peuvent être neutres – *Pompeianae possessiones* –, péjoratives dans la lettre d'Antoine ou mélioratives sous la plume de Cicéron, lorsqu'il se saisit des expressions de son ennemi pour réfuter son argumentation. C'est dans ce contexte que sont rédigées les trois *Bella* – *Alexandrinum*, *Africanum* et *Hispaniense* –, trois œuvres qui présentent une certaine continuité avec l'œuvre de César, mais aussi des ruptures qui s'expliquent par le contexte de rédaction.

Les héritiers littéraires et politiques de César, entre continuités et ruptures

Les trois œuvres sont des sources très précieuses pour étudier l'évolution de l'usage politique des dérivés d'anthroponymes et elles marquent de ce point de vue une véritable rupture avec le *Bellum ciuile*. Malheureusement, leur exploitation est rendue difficile par notre méconnaissance de leur contexte de publication et de diffusion. Ainsi, la question de la paternité et de la datation des œuvres a fait l'objet de longues discussions¹⁷⁰. Hirtius a joué un rôle important « in the war of words »¹⁷¹ après la mort de César et il est très certainement l'auteur des 21 premiers chapitres du *Bellum Alexandrinum*. Selon J.F. Gaertner, des différences stylistiques ou narratologiques rompent l'unité de l'œuvre et empêchent de l'attribuer à un

165. Cic., *Phil.*, 13, 45 : « "car si les pompéiens vaincus sont si insolents, ce qu'ils seront dans la victoire c'est vous surtout qui l'éprouverez." – Tu peux goûter d'avance la joie : car ce n'est pas avec les pompéiens, mais avec la république toute entière que tu es en guerre. »

166. Cic., *Fam.*, 10, 32, 3.

167. Cic., *Phil.*, 13, 32 : "*Apuleiana pecunia Brutum subornastis*" (« "Vous avez suborné Brutus avec l'argent d'Apuleius" »). M. Apuleius, proquesteur d'Asie, avait remis 500 000 drachmes à Brutus (*MRR* 2, p. 327).

168. Cic., *Phil.*, 13, 31 : "*uectigalia Iuliana Luperis ademistis*" (« "Vous avez enlevé aux Luperques les revenus de César" »). Sur cette mesure, voir Ferriès 2009, p. 385-388.

169. Cass. Dio, 44, 6, 2. Le syntagme *luperci Iuliani* n'est toutefois pas attesté dans la littérature. Cassius Dion écrit en effet : τρίτην τινὰ ἑταιρίαν ἦν Ἰουλίαν ὀνόμασαν. Il évoque l'ἑταιρία Ἰουλία, et non Ἰουλιανή, comme le suggère le dictionnaire Liddell – Scott 1968, p. 700, s.v. « ἑταίρα ». Il faudrait donc plutôt privilégier la formule *Luperci Iulii*, comme le font notamment Marbach, *RE*, 13, 1, 1927, s. v. « Luperci », col. 1833 et Rüpke 2005, p. 770, afin de ne pas dériver abusivement le *nomen* de César.

170. Pour une synthèse récente, voir Gaertner 2018, p. 273-276 avec la bibliographie antérieure.

171. Sur ce point, voir Gaertner – Hausburg 2013, p. 160-163.

seul auteur¹⁷². L'identité des auteurs des chapitres suivants et des deux autres *Bella* ne peut donc pas être déterminée. On sait seulement qu'ils sont des partisans de César, témoins des campagnes militaires dont ils font le récit. Il s'agit probablement d'officiers qui ont fréquenté les quartiers généraux à Pharsale, Thapsus et Munda et qui adoptent logiquement une vision césaro-centrée des guerres civiles. Ces auteurs, longtemps mésestimés en raison de la qualité littéraire de leur récit, en particulier celui du *Bellum Hispaniense*¹⁷³, font désormais l'objet d'une réhabilitation depuis le début des années 2000, notamment grâce aux travaux de R. Cluett¹⁷⁴, J.N. Adams¹⁷⁵ et J.F. Gaertner¹⁷⁶. La date de parution des œuvres étant inconnue, elles seront étudiées dans l'ordre chronologique des événements auxquels elles se rapportent.

L'auteur du *Bellum Alexandrinum* fait un usage des dérivés assez proche de celui de César. Il est ainsi question des *Pompeiani milites*¹⁷⁷ au début de l'œuvre, puis, dans le contexte des opérations militaires en Illyrie¹⁷⁸, l'auteur dérive le nom de P. Vatinius¹⁷⁹, le légat de César, et de son ennemi, M. Octavius¹⁸⁰, pour qualifier leurs flottes et leurs équipages. La rupture intervient au chapitre 59, lorsque l'auteur fait l'examen de la révolte contre Q. Cassius Longinus en péninsule Ibérique : *tamque omnibus Caesarianis quam Pompeianis*

*Longinum esse in odio*¹⁸¹. Pour la première fois, le dérivé *Caesarianus* est employé comme un substantif avec une acception politique. L'auteur rompt ainsi avec les habitudes de César, qui avait scrupuleusement évité de dériver son propre nom. La rupture s'explique probablement par les évolutions politiques qui entourent le contexte d'écriture de l'œuvre : après la guerre de Modène, en effet, la nécessité d'une union césarienne entraîne un rapprochement entre Antoine, Lépide et Octavien, probablement à l'initiative d'Antoine¹⁸², qui proposait en mars 43 à Hirtius et Octavien de faire front avec lui contre la *Pompeianorum causa*. On peut donc supposer que l'apparition des *Caesariani* dans l'histoire des guerres civiles coïncide avec le moment où les héritiers de César ont assumé leur union politique.

L'autre originalité de l'extrait est de ne pas opposer les *Caesariani* et les *Pompeiani*, mais au contraire de les réconcilier autour d'un problème commun, l'*odium* éprouvé contre le gouverneur provincial, Q. Cassius Longinus. Honni et écarté de la sphère césarienne, le personnage porte seul la responsabilité de la révolte en péninsule Ibérique, appelée le *Cassianum negotium* par Cicéron dans une lettre du 3 juin 47 : *nihil uideo quod sperandum putem, nunc praesertim cum ea plaga in Asia sit accepta, <alia> in Illyrico, in Cassiano negotio, in ipsa Alexandria, in urbe, <in> Italia*¹⁸³. Le fait de citer le nom de Q. Cassius Longinus, alors que toutes les autres opérations militaires sont évoquées par un lieu géographique, tend à incriminer personnellement le gouverneur. Si l'on considère que Cicéron exprime ici l'*opinio communis*, on peut en déduire que le dérivé *Cassianus* a une connotation péjorative lorsqu'il est utilisé par l'auteur du *Bellum Alexandrinum* pour mentionner les troupes du gouverneur¹⁸⁴.

L'emploi des dérivés dans le *Bellum Africum* présente deux nouvelles particularités. Premièrement,

172. Gaertner 2018, p. 273.

173. J. F. Gaertner rappelle que le travail souffre de nombreuses corruptions et lacunes, plus encore que pour les autres œuvres du *Corpus Caesarianum*, et « consequently, some of the linguistic defects have to be attributed to the transmission and not to the author » (Gaertner 2018, p. 265).

174. R. Cluett reconnaît certes que « the Continuator, then, are not the marginal figures many have so mercilessly pilloried » (Cluett 2009, p. 205), mais il maintient par ailleurs que « the Continuator don't just produce second-rate writing; they write about second-rate events » (Cluett 2009, p. 198), ce qui peut surprendre dans la mesure où les batailles de Thapsus et Munda ne sont pas des événements de second plan.

175. Pour le *Bellum Africum*, voir Adams 2005.

176. En plus des études déjà citées, voir Gaertner 2010, p. 243-254.

177. *Bell. Alex.*, 9, 3 (et également en 59, 1).

178. *Bell. Alex.*, 42-47.

179. *Bell. Alex.*, 45, 4 (deux occurrences) ; 46, 4. Voir *MRR* 2, p. 282. Le nom du légat avait déjà été dérivé par Catulle, qui évoquait l'*odium Vatiniatum*, dû aux *Vatiniata crimina* (Catul., 14, 3 ; 53, 2-3).

180. *Bell. Alex.*, 42, 3 ; 45, 4 (deux occurrences) ; 46, 2 ; 46, 5 ; 47, 2.

181. *Bell. Alex.*, 59, 1 : « Longinus était détesté aussi bien de tous les césariens que des pompéiens ».

182. Sur le rôle des partisans d'Antoine dans ce processus, voir Ferrière 2007, p. 153.

183. Cic., *Att.*, 11, 16, 1 : « Je ne vois rien à espérer, maintenant surtout qu'il a reçu ces coups en Asie, dans l'Illyricum, dans l'affaire de Cassius, dans la ville même d'Alexandrie, à Rome, en Italie. »

184. *Bell. Alex.*, 61, 2.

les ennemis de César ne sont plus systématiquement qualifiés de *Pompeiani* : le terme s'applique seulement aux troupes sous le commandement du fils de Pompée, Cnaeus¹⁸⁵. Ce changement s'explique probablement par le contexte d'écriture : si l'auteur est bien un personnage de l'entourage d'Hirtius, qui ne manifestait aucune animosité à l'encontre de ceux qu'Antoine nommait encore les *Pompeiani* en mars 43, alors l'œuvre respecte l'esprit de réconciliation politique du consul, en cessant de jeter l'opprobre sur les ennemis d'autrefois. Ainsi, seul un *Pompeius* agit en *Pompeianus*.

Deuxièmement, on note non seulement la présence des *Caesariani*, à neuf reprises¹⁸⁶, mais aussi l'apparition des *Iuliani*, à huit reprises¹⁸⁷. Les deux dérivés sont visiblement employés sans distinction de sens : ils qualifient la même unité de cavalerie lors de la bataille de Ruspina¹⁸⁸. Néanmoins, il apparaît que le terme *Iulianus* s'impose progressivement dans l'œuvre et qu'il tend à remplacer le dérivé *Caesarianus* (tab. 2).

Si la différence entre les deux termes ne peut être établie du point de vue de la narration, il ne faut toutefois pas en conclure trop rapidement qu'il s'agit d'un simple effet de *uariatio*. C'est plutôt dans le contexte de rédaction de l'œuvre qu'il faut chercher une explication, en notant que le dérivé *Iulianus* est attesté pour la première fois en mars 43, dans la lettre d'Antoine citée par Cicéron, c'est-à-dire dans le contexte d'élaboration des trois *Bella*.

Le dérivé *Caesarianus* évoque directement l'action politique de César dans la mesure où c'est toujours par son *cognomen* qu'il est nommé, tant dans l'œuvre de Cicéron que dans le corpus des œuvres césariennes. Le dérivé *Iulianus* a en

revanche une acception familiale. Il serait ainsi tentant de penser que le terme a fait son apparition dans la vie politique – et donc dans la littérature – dans un contexte où Octavien désirait se distinguer des différentes revendications d'héritage césarien. En vertu de la filiation, il apparaît comme le prétendant le plus légitime pour revendiquer l'héritage politique de César. Le fait qu'Antoine emploie le mot dans sa lettre n'enlève rien à cette hypothèse, au contraire : il peut être judicieux pour lui d'utiliser le vocabulaire du groupe politique auquel il aimerait s'agréger afin de garantir sa survie politique. L'usage des dérivés *Caesarianus* et *Iulianus* n'a donc aucune incidence sur la narration du *Bellum Africum* ; leur emploi nous renseigne en revanche sur les évolutions politiques de l'année 43, si l'on admet que le vocabulaire de l'auteur reflète le langage politique de l'époque dans laquelle il évolue, ce qui est très probable.

Par ailleurs, des dérivés s'appliquent aux troupes de la coalition anti-césarienne commandées par M. Petreius et T. Labienus¹⁸⁹, ainsi qu'à P. Ligarius, pour indiquer qu'il avait été sous les ordres de L. Afranius¹⁹⁰. Du côté de l'armée césarienne, le nom de C. Scribonius Curio fait l'objet d'une dérivation¹⁹¹.

L'auteur du *Bellum Hispaniense*, enfin, utilise peu de dérivés : seulement onze attestations, dont sept du terme *Pompeianus*¹⁹². Il est question des *Castra Postumiana*¹⁹³, qui « devaient probablement leur nom à L. Postumius Albinus, propréteur de l'Espagne ultérieure en 180-179 » selon N. Diouron¹⁹⁴, d'une *legio Afraniana*¹⁹⁵ (de L. Afranius, un personnage dont le nom a souvent été dérivé), d'une *turma Cassiana*¹⁹⁶ (un officier de l'armée de César inconnu par ailleurs) et, surtout,

TAB. 2 – LA RÉPARTITION DES TERMES *CAESARIANUS* ET *IULIANUS* DANS LE *BELLUM AFRICUM*.

<i>Caesarianus</i>	7, 5	13, 1	14, 2	14, 3		24, 3	28, 1			52, 2	53, 1	66, 3				
<i>Iulianus</i>					15, 2			40, 2	41, 2				69, 5	78, 4	78, 7	85, 5

185. *Bell. Afr.*, 19, 3 ; 23, 2.

186. *Bell. Afr.*, 7, 5 ; 13, 1 ; 14, 2 ; 14, 3 ; 24, 3 ; 28, 1 ; 52, 2 ; 53, 1 ; 66, 3.

187. *Bell. Afr.*, 15, 2 ; 40, 2 ; 41, 2 ; 69, 5 ; 78, 4 (deux occurrences) ; 78, 7 ; 85, 5.

188. *Bell. Afr.*, 14, 2 (*Caesariani equites*) ; 15, 2 (*equites Iuliani*).

189. Respectivement, *Bell. Afr.*, 19, 4 et 29, 1.

190. *Bell. Afr.*, 64, 1 : P. Ligarius Afranianus.

191. *Bell. Afr.*, 52, 5 : *equites Curioni>ani*.

192. *Bell. Hisp.*, 13, 3 ; 14, 3 ; 16, 1 ; 34, 1 ; 35, 2 (x2) ; 37, 1.

193. *Bell. Hisp.*, 8, 6.

194. Diouron 1999, p. 75.

195. *Bell. Hisp.*, 7, 4.

196. *Bell. Hisp.*, 26, 1.

d'une attestation des *Caesariani* : *Oppidani autem simul Caesar castra contra ad oppidum posuit discordare coeperunt usque eo ut clamor in castra nostra perueniret <rixa orta> fere inter Caesarianos et inter Pompeianos*¹⁹⁷. La scène se déroule à Corbuba après la victoire de César à Munda. Comme dans le *Bellum Alexandrinum*, l'opposition entre *Caesariani* et *Pompeiani* a lieu en péninsule Ibérique, ce qui donne l'impression que ce territoire a toujours été divisé entre les deux camps¹⁹⁸.

En somme, on observe une certaine continuité dans l'usage des dérivés d'anthroponymes au sein du *corpus Caesarianum* : les continuateurs ont en effet maintenu la pratique de la dérivation du nom de leurs ennemis et de leurs partisans ; comme dans le *Bellum ciuile*, l'emploi du dérivé n'est pas négatif en soi, il le devient lorsqu'il est inclus dans une stratégie narrative dépréciative. Il faut cependant relever deux ruptures : premièrement, les *Caesariani* font leur apparition dans l'histoire des guerres civiles ; deuxièmement, le dérivé *Iulianus* est utilisé par désigner les troupes de César.

La mort de César, qui n'utilisait pas ces termes et qui les condamnait très certainement, pose immédiatement la question de la *memoria* de l'œuvre politique du dictateur, dont la pierre fondatrice fut l'écriture d'une histoire des guerres civiles où les *Caesariani* étaient présents. L'apparition concomitante des *Caesariani* et des *Iuliani* dans le *Bellum Africum* doit interpeller le lecteur, d'une part parce que deux dérivés différents sont appliqués à une même personne, et d'autre part parce que la connotation politique de ces termes fait probablement écho aux dissensions qui désunissent les césariens en 43. L'explication la plus plausible réside dans la volonté d'Octavien de se singulariser au sein du groupe des *Caesariani* en recourant à un dérivé ayant une dimension plus familiale. L'analyse de l'œuvre de Velléius Paterculus semble confirmer cette hypothèse dans la mesure où l'auteur utilise uniquement le dérivé *Iulianus* pour faire référence à César et à Octavien.

197. *Bell. Hisp.*, 34, 1 : « Quant aux habitants, dès que César eut installé son camp en face de la ville, ils se mirent à se quereller si bruyamment entre Césariens et Pompéiens que les cris parvenaient presque jusqu'à notre camp. »

198. La répétition d'*inter* accentue la réciprocité de la colère entre *Caesariani* et *Pompeiani* (Pascucci 1965, p. 350).

Deux sources de la période triumvirale : Salluste et Cornelius Nepos

L'utilisation des dérivés dans les œuvres de deux auteurs de la période triumvirale, Salluste et Cornelius Nepos, est semblable aux usages de Cicéron¹⁹⁹. Dans le *De coniuratione Catilinae*, très certainement rédigé après la mort de César²⁰⁰, Salluste emploie deux dérivés : *Sullanus*, pour qualifier les soldats, les victoires et les colonies²⁰¹ ; *Manlianus*, pour faire référence au *Manlianum castrum*²⁰², exactement comme Cicéron²⁰³. Le nom de Jugurtha est dérivé dans le *Bellum Iugurthinum*, à la fois pour nommer le conflit et les *militēs* du roi numide²⁰⁴. Les *Historiae*, écrites jusqu'à la fin de sa vie, en 35²⁰⁵, rappellent également le vocabulaire cicéronien, notamment par la référence aux *Sullani*²⁰⁶ et à la *Fimbriana seditio*²⁰⁷, lorsque C. Flavius Fimbria prend le commandement des légions de L. Valerius Flaccus, assassiné par ses troupes, les *praedatores Valeriani*²⁰⁸, aussi nommées de façon plus neutre les *legiones Valerianae*²⁰⁹. Par ailleurs, l'auteur

199. Les mêmes conclusions s'appliquent à l'œuvre de Sénèque le Rhéteur, qui utilise des dérivés pour faire référence à des auteurs (*Sen.*, *Suas.*, 3, 5 : *Vergilianus* (x2) ; *Contr.*, 1, 2, 22 : *Ouidianus* ; 7, 3, 8 ; 4, 8 : *Publiliana sententia* (Publilius Syrus) ; 9, 1, 13 ; *sententia Sallustiana*) ou pour citer les *colores*, c'est-à-dire des arguments de défense (*Sen.*, *Contr.*, 1, 7, 17 : *color Cestianus* ; 1, 7, 17 : *Latronianus color*). Il faut également noter deux expressions polémiques (*Sen.*, *Contr.*, 7, 2, 12 : *Buteo hoc colore* : "uocetur" inquit "ille Ciceronianus [ille] cliens, amicus" ; 9, 5, 17 : *Montanianus* (agir à la façon du rhéteur Votienus Montanus, ce qui est péjoratif) et une tournure ayant une dimension politique : elle évoque le *Pompeianus spiritus* de T. Labienus (*Sen.*, *Contr.*, 10, *praef.*, 5).

200. Syme 1964, p. 128 proposait les années 42-41 ; Paananen 1972, p. 18, les années 44-43 : « *Iugurtha* perhaps during the first half of the year 43, *Catilina* soon after Caesar's death ».

201. *Sall.*, *Cat.*, 16, 4 : *Sullani milites* ; 21, 4 ; 37, 6 : *uictoria Sullanae* ; 28, 4 : *ex Sullanis coloniis*. Il est aussi question de la *uictoria Sullana* dans la première lettre à César (*Ps. Sall.*, *Caes.*, 1, 4, 1).

202. *Sall.*, *Cat.*, 32, 1.

203. *Cic.*, *Catil.*, 1, 10 ; 30.

204. *Sall.*, *J.*, 19, 7 ; 21, 2 ; 56, 6 ; 77, 2 ; 100, 5. Horace procède de la même façon (*Hor.*, *Ep.*, 9, 23-24), tandis que Cicéron parle plutôt de *Iugurthina coniuratio* (*Cic.*, *Brut.*, 127 ; voir aussi *N. D.*, 3, 74). Ovide utilise aussi ce dérivé pour rappeler les victoires de Marius (*Ov.*, *Pont.*, 4, 3, 45 : *ille Iugurthino clarus Cimbroque triumpho*).

205. Syme 1964, p. 286 ; Paananen 1972, p. 18.

206. *Sall.*, *Hist.*, 1, 42, 1.

207. *Sall.*, *Hist.*, 2, 78, 1.

208. *Sall.*, *Hist.*, 3, 33, 1.

209. *Sall.*, *Hist.*, 5, 13, 1 : *legiones Valerianae* (sur cet extrait, voir McGushin 1994, p. 212). L'expression est reprise par l'auteur des *Periochae* (*Per.*, 98, 9).

utilise l'expression *bellum Lepidanum* pour évoquer la révolte du consul de 78, déclaré *hostis* en 77, M. Aemilius Lepidus²¹⁰. Chez Salluste, comme chez Cicéron, l'usage des dérivés dans le domaine politique met en exergue l'action de personnages en marge de la légalité.

La même conclusion s'applique aux travaux de Cornelius Nepos lorsqu'il relate la division des citoyens entre *Sullani* et *Cinnani*, en raison du *Cinnanus tumultus*²¹¹. Concernant la guerre civile qui débute en 49, l'auteur ne dissimule pas la responsabilité de César : *Incidit Caesarianum civile bellum*²¹². Par ailleurs, il n'emploie jamais le dérivé *Pompeianus* et n'évoque pas la *factio paucorum* qui aurait poussé César à entrer en guerre, ce qui singularise immédiatement sa vision des guerres civiles, à rebours de l'historiographie césarienne. En dernier lieu, Cornelius Népos mentionne les *Fabiani milites*²¹³ dans la vie d'Iphicratès, un Athénien renommé pour sa connaissance de la *disciplina militaris*²¹⁴, afin de mettre en valeur la qualité des troupes de Q. Fabius Maximus Cunctator. Le dérivé est ici employé afin de souligner l'expertise de l'*imperator* dans un art, celui de la guerre²¹⁵, tout comme l'expression *Cassiani iudices* permettait de rappeler l'intransigeance de L. Cassius Longinus Ravilla dans le domaine de la justice. Le dérivé participe alors de l'expression du *bonum exemplum*.

LES USAGES DES DÉRIVÉS DANS LA LITTÉRATURE AU DÉBUT DU PRINCIPAT

Ab Vrbe condita. Quelles pratiques de la dérivation chez Tite-Live, Florus et dans les *Periochae* ?

L'examen de deux œuvres écrites au début du Principat doit maintenant permettre d'éprouver les conclusions établies à partir de la littérature de l'époque tardo-républicaine. Bien que lacunaire

sur la période du I^{er} siècle av. J.-C., l'œuvre de Tite-Live est utile à notre enquête dans la mesure où l'on peut repérer 44 occurrences de dérivés. Dans la majorité des cas, les dérivés adjectivaux qualifient les unités militaires ou les *castra* de différents *imperatores*, bien souvent des consuls²¹⁶.

Tite-Live les emploie également pour évoquer un *exemplum* ou pour faire référence à une œuvre. Il est ainsi question des *imperia Manliana, non Postumiana*²¹⁷, lorsque l'auteur mentionne la *crudelitas* de T. Manlius Imperiosus Torquatus, de la *Papiriana saevitia*²¹⁸ (de L. Papirius Cursor), ou des *Fabianae artes*²¹⁹, c'est-à-dire la maîtrise de l'art militaire dont fit preuve Fabius Cunctator pendant la deuxième guerre punique. De façon plus neutre, il cite le *Menenianum iudicium*²²⁰, les *carmina Marciana*²²¹ et les *annales Acilianii*²²² (de

216. Liv., 2, 59, 2 : *Fabianus exercitus* (d'un Fabius Vibulanus, consul durant les années 485 à 479. Il faut préciser que cette armée s'était rebellée, mais il n'est pas certain que l'usage du dérivé ait une acception politique pour autant) ; 3, 28, 8 : *Quinctianus exercitus* (de L. Quinctius Cincinnatus) ; 6, 9, 11 : *Furiani et Valeriani* (les soldats de M. Furius Camillus et de P. Valerius Potitus) ; 9, 43, 16 : *Marcianus miles* (de Q. Marcius Tremulus) ; 10, 19, 1 : *Appianus exercitus* (d'App. Claudius Caecus) ; 10, 21, 2 : *Volumnianum exercitum* (de L. Volumnius Flamma Violens) ; 10, 30, 8 et 31, 3 : *Decianus exercitus* (de P. Decius) ; 22, 11, 3 : *Servilianus exercitus* (de Cn. Servilius Geminus) ; 22, 29, 3 : *Fabiana acies* (de Q. Fabius Maximus Verrucosus ; voir aussi 22, 32, 1) ; 22, 32, 1 : *Minucianus exercitus* (de M. Minucius Rufus) ; 23, 31, 3 ; 31, 5 ; 39, 8 ; 48, 2 : *castra Claudiana* (de M. Claudius Marcellus) ; 23, 32, 16 : *Terentianus exercitus* (de M. Terentius Varro. Le *cognomen* du personnage est également dérivé par la suite, 23, 38, 9 : *militis Varronianii*) ; 25, 19, 4 : *Sempronianus exercitus* (de Ti. Sempronius Gracchus) ; 25, 22, 7 : *Claudiana castra* (d'App. Claudius Pulcher) ; 27, 8, 13 : *exercitus Fulvianii* (de Q. Fulvius Flaccus) ; 27, 46, 2 : *Claudianus exercitus* (de C. Claudius Nero) ; 28, 9, 10 : *exercitus Liuianus* (de M. Livius) ; 29, 31, 7 : *Calpurniani equites* (de C. Calpurnius Piso).

217. Liv. 4, 29, 6 : *et argumento est, quod imperia Manliana, non Postumiana appellata sunt, cum, qui prior auctor tam saevi exempli foret, occupaturus insignem titulum crudelitatis fuerit* (« de plus, je n'en veux pour preuve que l'expression : "un ordre à la Manlius", et non "à la Postumius" : car c'est au premier auteur d'un pareil trait de barbarie que devait être réservé ce cruel titre de gloire »). Sur l'expression *Manliana imperia*, que Tite-Live emploie également au livre 8 (7, 21 ; 34, 1), voir Oakley 1998, p. 451.

218. Liv., 10, 3, 8.

219. Liv., 22, 34, 7.

220. Liv., 2, 52, 8.

221. Liv., 25, 12, 2. Sur les *carmina Marciana*, voir Santi 2008, p. 160-168.

222. Liv., 25, 39, 12.

210. Sall., *Hist.*, 4, 52 (référence de McGushin 1994). Sur cet épisode, voir Allély 2019.

211. Nep., *Att.*, 2, 2. Sur la datation de l'œuvre, voir Geiger 1985, p. 84-86.

212. Nep., *Att.*, 7, 1 : « Survint la guerre civile suscitée par César ».

213. Nep., *Iph.*, 2, 4.

214. Nep., *Iph.*, 1, 1.

215. Tite-Live y fait référence lorsqu'il mentionne les *Fabianae artes* (Liv., 22, 34, 7).

C. Acilius). Tous ces emplois de dérivés ont été étudiés précédemment.

Lorsque Tite-Live s'intéresse à la vie politique de la cité, il utilise des dérivés pour formuler une critique à l'encontre d'un personnage – notamment lorsqu'il évoque l'*Appiana libido*, d'App. Claudius, l'un des *decemviri legibus scribundis consulari imperio* de 449²²³, ou pour rappeler la *Semproniana clades*²²⁴ –, ou pour faire mention d'un comportement séditieux ou violent. Le premier exemple est celui de Sp. Maenius, accusé d'*affectatio regni* et arrêté par C. Servilius Ahala²²⁵, dont le nom est dérivé à trois reprises, d'abord pour nommer ses partisans, ensuite pour qualifier le *frumentum* qu'il distribuait à la plèbe – et qui fut taxé par L. Minucius, *praefectus annonae* en 440²²⁶ – et enfin pour évoquer sa *caedes*²²⁷. De la même façon, Tite-Live utilise l'expression *Postumiana caedes*²²⁸ pour raconter l'épisode du meurtre de P. Postumius Albinus Regillensis, tribun militaire à pouvoir consulaire en 414, lapidé par ses soldats en raison de sa *crudelitas* et de l'*indignatio* qu'il suscitait²²⁹. L'auteur emploie également un dérivé pour rapporter les événements de la *sedition* de M. Manlius Capitolinus en 384²³⁰. Il nomme les partisans du personnage la *turba Manliana*, avant d'évoquer la *Manliana sedition* et le *Manlianum supplicium*²³¹. Lors des élections consulaires de 184, Tite-Live fait mention de la *uis Claudiana*²³² pour dénoncer « l'atmosphère agitée des comices » et la « campagne tapageuse »²³³ d'App. Claudius en faveur de son frère Publius. Il faut citer en dernier lieu une référence à la *Mopsiorum factio, familiae per gratiam Romanorum potentis*²³⁴ et aux *Mopsiani*,

leurs partisans, qui désertent la cité lorsqu'Hannibal marche vers Compsa, dans le Samnium, après la victoire de Cannes. On ne sait rien par ailleurs des *Mopsii* et de leur *factio*, un terme qui doit être compris ici au sens large de groupe politique, sans connotation particulière²³⁵. Il serait en effet bien étonnant que Tite-Live présente la partie pro-romaine de la cité comme une *factio* nuisant à l'intérêt public.

Les livres traitant les guerres civiles n'ayant pas été conservés, peut-on poursuivre l'enquête grâce aux abrégiateurs de Tite-Live, c'est-à-dire Florus et l'auteur des *Periochae* ? B. Mineo rappelle, à la suite des travaux de P. Jal, que les *Periochae* « ont été composées à partir de l'œuvre complète de Tite-Live, et non pas d'un épitomé », ce qui tend à « attester la conformité de leur teneur au récit livien »²³⁶. Malheureusement, un examen des *Periochae* ne permet pas de repérer l'usage de dérivés liviens²³⁷. On peut donc penser que l'auteur des *Periochae* utilise un vocabulaire et des usages propres pour décrire la vie politique, de sorte qu'il ne constitue pas une source sûre pour mettre en lumière le vocabulaire de Tite-Live.

Quant à Florus, il n'a recours à la dérivation que dans les chapitres consacrés à la crise de la République : les noms dérivés sont donc différents

223. Liv., 3, 51, 12. La *libido* du personnage est déjà évoquée en III, 50, 9. Voir MRR 1, p. 48.

224. Liv., 4, 43, 2. Il s'agit probablement d'A. Sempronius Atratinus, tribun militaire à pouvoir consulaire en 416 (MRR 1, p. 73).

225. À ce propos, voir Neel 2015, p. 235-237.

226. MRR 1, p. 55.

227. Liv., 4, 14, 1 : *Maeliani* ; 16, 2 : *frumentum Maelianum* ; 16, 3 : *Maeliana caedes*.

228. Liv., 4, 51, 2. Sur cet extrait, voir Ogilvie 1965, p. 611-612.

229. Liv., 4, 50, 5. Voir MRR 1, p. 75.

230. Neel 2015, p. 225-231.

231. Liv., 6, 16, 8 : *turba Manliana* ; 18, 1 : *Manliana sedition* ; 20, 15 : *ex Manliano supplicio*.

232. Liv., 39, 32, 13.

233. Adam 1994, p. CX. Sur cet épisode, voir également Briscoe 2008, p. 333.

234. Liv., 23, 1, 2-3 : « le parti des *Mopsii*, famille qui devait son pouvoir à la faveur de Rome ».

235. En effet, le mot *factio* n'a pas toujours une connotation péjorative : « L'on peut donc penser que, si Tite-Live a tendance à appliquer de préférence *factio* à un groupe de nobles, il y a peut-être dans ce fait une extension des habitudes de langage de son époque, mais ce n'est pas là une explication nécessaire et il n'y a pas lieu en particulier d'y voir des intentions politiques précises » (Hellegouarc'h 1963, p. 103).

236. Mineo 2009, p. 281-282, qui s'appuie sur les conclusions de Jal 1984a, acceptées depuis par Chaplin 2010 et Bessone 2015, p. 425. Au contraire, Syme 1959, p. 29 considérerait que les *Periochae* traitant du Principat augustéen sont « a production of limited utility, based on an Epitome ». Concernant le dernier siècle de la République, voir Syme 1959, p. 33-37.

237. L'auteur des *Periochae* emploie des dérivés pour désigner les *Marianae partes* (Per., 84, 5), les *Syllanae partes* (Per., 88, 3), les *duae legiones Valerianae* (Per., 98, 9 ; voir supra, les remarques sur Sall., *Hist.*, 3, 33, 1 et 5, 13, 1), les *Pompeiani* (Per., 110, 4 ; 110, 6 ; 114, 1), les *Pompeianae partes* (Per., 113, 1 ; 127, 1) ; les *Var<ron>ianae legiones* (Per., 111, 4. Il s'agit des anciennes légions de M. Terentius Varro qui étaient passées à César et qui se révoltent en raison de la *crudelitas* de Q. Cassius Longinus), les *Cassianae partes* (Per., 123, 3. Sur cet extrait, qui commente l'année 42 av. J.-C., voir les remarques de Jal 1984b, p. 95). Mis à part ce dernier dérivé, problématique, tous les autres sont bien attestés par ailleurs et ont fait l'objet de commentaires.

de ceux que l'on a relevés chez Tite-Live. Si aucun recoupement n'est permis, on peut néanmoins citer deux expressions qui rappellent un emploi livien : *Gracchanae Drusianaeque caedes*²³⁸ – pour *Maeliana caedes* et *Postumiana caedes* – ; *hinc ergo Gracchana prima et secunda et illa tertia Apuleiana seditio*²³⁹ – pour la *Manliana seditio*. Par ailleurs, Florus utilise essentiellement des dérivés que l'on a déjà étudiés²⁴⁰, à l'exception de trois exemples. Premièrement, il fait référence à la *Manciniana deditio*²⁴¹, lorsque C. Hostilius Mancinus, consul en 137, s'est livré aux Numantins pour expier le *flagitium* causé par sa défaite²⁴². Cet épisode intervient après la conclusion du *foedus Pompeianum*²⁴³ évoqué par C. Claudius Quadrigarius. Deuxièmement, dans le récit de la révolte de Spartacus, Florus écrit : *inde alia, castra Vareniana, castra deinceps Thorani*²⁴⁴. La particularité de cet extrait, qui mentionne P. Varinius, préteur en 73, et C. Toranius, questeur la même année²⁴⁵, réside dans le fait que le premier nom est dérivé, mais pas le second. Une explication simple serait de considérer que le nom du préteur était dérivé par Tite-Live dans son œuvre – peut-être était-il question d'une *Var[i]niana clades*, à l'image de la *Semproniana clades* –, tandis que le subalterne, Toranius, ne fait l'objet d'aucun traitement particulier dans la mesure où il n'est pas directement responsable de la défaite. Troisièmement, Florus fait référence à quatre reprises à une défaite ignominieuse pour le *populus Romanus*, la *Crassiana clades*²⁴⁶, c'est-à-dire la défaite de M. Licinius Crassus à Carrhae en 53. Dans les trois exemples cités, la dérivation est utilisée pour renforcer l'idée que la défaite est due à un général en particulier : en marquant son nom

du sceau de l'infamie, la responsabilité de Rome est minimisée.

La *Crassiana clades*, qui rappelle un extrait de Velléius Paterculus – *clades Crassiani exercitus*²⁴⁷ –, doit nous amener à considérer, avec L. Bessone, que Florus a pu avoir d'autres sources que Tite-Live²⁴⁸. Il est donc nécessaire d'examiner l'usage des dérivés dans l'œuvre de Velléius Paterculus, tout en mettant en relation sa pratique de la dérivation avec celles des épitomateurs de Tite-Live.

Les dérivés dans l'œuvre de Velléius Paterculus : les grands acteurs de la crise de la République

L'*Histoire romaine* de Velléius Paterculus est une source précieuse pour examiner ce qu'il advient des dérivés d'anthroponymes apparus dans le contexte de crise de la République, et également pour observer la façon avec laquelle il évoque ses propres années de vie politique, sous le Principat d'Auguste d'abord, puis sous Tibère²⁴⁹.

Velléius Paterculus et Florus ont recours à des dérivés communs, que l'on peut maintenant qualifier d'usuels (*Marianus, Sullanus* ou *Pompeianus*) (voir tab. 3).

Si les deux auteurs utilisent parfois les mêmes dérivés, les extraits dans lesquels ils apparaissent sont en revanche bien différents. On peut en déduire que Velléius Paterculus et Florus ont employé des termes qui appartenaient à un répertoire de dérivés communs, et qui étaient probablement déjà présents dans l'œuvre de Tite-Live. Par ailleurs, Velléius Paterculus et l'auteur des *Periochae* nomment fréquemment les *partes* des guerres civiles par le biais d'un dérivé : *Cinnanæ Marianaeque partes*²⁵⁰, par exemple. L'auteur du *Bellum Hispaniense* procédait de la même façon pour nommer les *Pompeianae partes*²⁵¹, ce qui laisse penser que cette pratique s'est diffusée ensuite pour se généraliser avec l'œuvre de Velléius Paterculus²⁵². Il est donc très probable que Tite-Live devait lui

238. Flor., 1, 34, 3 (= 2, 19, 3).

239. Flor., 1, 47, 8 : « De là, par conséquent, la première et la deuxième sédition des Gracques, et la troisième, celle d'Apuléius ».

240. Voir le tableau *infra* qui met en relation ces dérivés avec ceux utilisés par Velléius Paterculus. Seul le dérivé *Caesareanus* n'y figure pas (2, 13, 66 ; 14, 2. Il faut noter la variante orthographique, comme chez Sénèque), car Velléius Paterculus lui préfère le terme *Iulianus*.

241. Flor., 2, 2, 2.

242. Flor., 1, 34, 4-5 et 7. Voir Rosenstein 1986.

243. Cornell 2013, vol. 2, p. 536-537, n° 77.

244. Flor., 2, 8, 5 : « Ce fut ensuite le tour des autres, le camp de Varenius, puis le camp de Thoranius. »

245. *MRR* 2, p. 110. Il faut noter que l'orthographe des noms est particulière.

246. Flor., 2, 19, 3 ; 19, 7 ; 20, 4 ; 34, 63.

247. Vell., 2, 82, 1.

248. Bessone 2015, p. 429 : « most likely, Florus enriched in his own way a common model that cannot be Livy ».

249. Sur la carrière et plus largement sur la vie du personnage, voir Hellegouarc'h 1982, p. VII-XXI.

250. Vell., 2, 24, 4.

251. *Bell. Hisp.*, 35, 2 (deux fois) ; 37, 2.

252. Pour un essai de définition du terme *Pompeianus* chez Velléius Paterculus, voir Cristofoli 2000.

TAB. 3 – LES DÉRIVÉS COMMUNS AUX ŒUVRES DE VELLÉIUS PATERCULUS ET DE FLORUS.

Dérivés	Références chez Velléius Paterculus	Références chez Florus
<i>Iugurthinum bellum</i>	2, 11, 1	1, 34, 3 (= 2, 19, 3 ²⁵³)
<i>Gracchanae leges</i>	2, 13, 2	2, 4, 1 ; 2, 5, 6
<i>Marianus</i>	2, 24, 4 ; 2, 27, 6	1, 34, 3 (= 2, 19, 3) ; 1, 47, 12 ; 2, 9, 3 ; 2, 13, 2
<i>Sullanus</i>	2, 9, 5 ; 2, 22, 1 ; 2, 27, 6 ; 2, 66, 1	1, 34, 3 (= 2, 19, 3) ; 1, 47, 12 ; 2, 9, 3 ; 2, 9, 19 ; 2, 10, 1 ; 2, 11, 6 ; 2, 13, 2 ; 2, 16, 3
<i>Cinnanus</i>	2, 24, 4	2, 13, 2
<i>Sertorianum bellum</i>	2, 30, 5	2, 10, 1
<i>Pompeianus</i>	2, 49, 3 ; 2, 51, 3 ; 2, 52, 3 ; 2, 52, 4 ; 2, 55, 1 ; 2, 60, 3 ; 2, 62, 1 ; 2, 62, 6 ; 2, 63, 3 ; 2, 65, 1 ; 2, 73, 2	1, 40, 31 ; 2, 13, 8 ; 2, 13, 14 ; 2, 13, 32 ; 2, 13, 65 ; 2, 13, 84 ; 2, 18, 5
<i>Crassianus</i>	2, 82, 1	2, 19, 3 ; 2, 19, 7 ; 2, 20, 4 ; 2, 34, 63
<i>Antonianus</i>	2, 74, 3 ; 2, 84, 1-2	2, 18, 4

aussi utiliser des expressions semblables. Florus, au contraire, n'associe jamais les dérivés d'anthroponymes aux *partes* qui fragmentent la vie politique, ce qui établit une différence significative avec les autres auteurs.

Le récit des guerres civiles de Velléius Paterculus se singularise de deux façons. Premièrement, il n'utilise pas le terme *Caesarianus*, mais *Iulianus* à cinq reprises. Les deux premières occurrences, qui présentent Curion comme le *Iulianarum dux partium* et Asinius Pollion comme un homme fidèle aux *Iulianae partes*²⁵⁴, apparaissent dans des extraits où ils sont opposés aux *Pompeiani*. La troisième occurrence, plus originale, rappelle l'hostilité de Milon aux *Iulianae partes*²⁵⁵, sous-entendant ainsi que les *partes* existaient avant le déclenchement de la guerre civile, ce qui est peu probable. C'est plus sûrement un abus de langage qui conduit Velléius Paterculus à projeter anachroniquement les divisions politiques nées des guerres civiles au contexte des années 50. Les deux dernières occurrences évoquent la victoire des *Iulianae partes* à Actium et l'action des *Iuliani* au cours de la bataille²⁵⁶. À ce propos, A.J. Woodman note que

as Mr Seager points out to me, the use of the phrases *Iulianarum partium* here and *Antonianarum partium* at 2 below « not only emphasizes the continuity with Caesar but implies that only Octavian had any claim

on any level to be considered Caesar's successor, which was after all the original bone of contention between him and Antony²⁵⁷.

La suggestion de R. Seager recoupe parfaitement les conclusions que l'on peut tirer de la lecture du *Bellum Africum* : le dérivé *Iulianus* permet à Octavien de se distinguer de toute autre revendication d'héritage césarien.

Deuxièmement, Velléius Paterculus introduit deux nouveaux dérivés dans le récit de l'époque triumvirale : *fractis Brutianis Cassianisque partibus*²⁵⁸. Le premier terme désigne également à trois reprises les *Brutiana castra*²⁵⁹, c'est-à-dire le camp de Brutus au sens politique et militaire. On remarque ainsi une continuité dans la dénomination des ennemis des *Iuliani* : il y a d'abord les *Pompeiani*, puis les *Brutiani* et les *Cassiani*, et enfin les *Antoniani*²⁶⁰. Le nom de la plupart des grands *imperatores* des guerres civiles fait donc l'objet d'une dérivation.

Si Velléius Paterculus emploie volontiers les dérivés d'anthroponymes dans le récit d'une époque révolue, il en va tout autrement lorsqu'il traite des règnes d'Auguste et de Tibère : des chapitres 89 (mise en place du Principat) à 131, il n'utilise qu'un seul dérivé, pour dénoncer l'*Egnatianum scelus*²⁶¹, un complot fomenté en

253. La concordance est ici précisée pour trouver plus facilement l'extrait dans la CUF.

254. Vell., 2, 55, 1 ; 63, 3.

255. Vell., 2, 68, 2.

256. Vell., 2, 84, 1 ; 85, 2.

257. Woodman 1983, p. 220.

258. Vell., 2, 74, 1 : « Après avoir écrasé le parti de Brutus et de Cassius ».

259. Vell., 2, 72, 5 ; 76, 2 ; 78, 1.

260. Sur les *Antoniani*, voir Ferriès 2007, p. 64.

261. Vell., 2, 93, 1.

19 av. J.-C. par M. Egnatius Rufus²⁶². Le personnage est présenté ainsi par l'auteur : *per omnia gladiatorum quam senatorum prior*²⁶³. Le dérivé reste donc un marqueur de condamnation politique sous le Principat²⁶⁴, comme en témoigne le sénatus-consulte sur Cn. Pison père, sous le règne de Tibère, dans lequel les soldats sont qualifiés de *Pisoniani*²⁶⁵.

CONCLUSION

Sur le plan sémantique, la dérivation adjectivale sur base anthroponymique recouvre les emplois d'un génitif formé à partir d'un nom propre. En revanche, si l'on considère la connotation des dérivés s'appliquant au monde politique, on distingue des différences significatives dans la mesure où la dérivation participe bien souvent de l'éloge ou, dans la majorité des cas, de la critique d'un personnage, en surchargeant son nom d'une connotation péjorative. Ainsi, on constate que ce procédé ne touche pas tous les acteurs politiques : Caton l'Ancien, les Scipion, Caton d'Utique ou Cicéron, par exemple, ne sont pas concernés par le phénomène de dérivation.

Les premières attestations de dérivés d'anthroponymes font leur apparition dans la littérature à la fin du III^e siècle av. J.-C. Si l'on peut admettre l'existence plus ancienne d'emplois neutres, marquant la paternité d'une œuvre par exemple, il est plus délicat d'accepter l'idée que les usages polémiques dans le domaine politique étaient déjà répandus. Leur apparition et leur diversification dans la littérature latine coïncident avec l'irruption de la violence et des troubles civils qui marquent

la crise de la République ; mais ce phénomène est également corrélé au volume de notre documentation, qui s'accroît considérablement au cours du I^{er} siècle av. J.-C. avec les écrits de Cicéron. Malgré un effet de sources, on peut estimer que les dérivés d'anthroponymes sont de plus en plus nombreux pour deux raisons : le contexte exacerbe les rivalités politiques et justifie l'emploi d'un vocabulaire polémique ; le témoignage de Quintilien confirme la création de plusieurs dérivés par Cicéron, *quae dura quidem sentit esse, uerum tamen usu putat posse molliri*²⁶⁶.

Si la sonorité des dérivés formés à partir du nom de Sylla devint *mollis*, du fait d'un usage fréquent, la connotation des mots reste en revanche *dura*, particulièrement à l'époque de Cicéron, très marquée par le souvenir des proscriptions, et encore sous le règne de Tibère, même si le *Sullanum tempus* appartient alors à un passé lointain. Avec le temps, la connotation des dérivés évolue, s'atténue et certains disparaissent même : le dérivé *Clodianus* par exemple, maintes fois employé par Cicéron dans les années 60 et 50, s'efface progressivement des sources par la suite. L'étude des dérivés doit donc être menée dans le cadre précis de leur contexte d'énonciation pour mettre en évidence leurs connotations, en particulier lorsqu'ils concernent les affaires politiques. Dans la grande majorité des cas, les dérivés d'anthroponymes sont construits à partir du nom des personnages qui ont fortement marqué la vie politique ou dont l'action a été perçue comme une atteinte au bon fonctionnement de la *res publica*. La dérivation anthroponymique devient dans ce cas le marqueur de la dérive politique d'un personnage, qui se détache du *iuris consensus* et bafoue le principe d'*utilitas communis*.

262. Sur la crise de 19 av. J.-C., voir Jonquières 2004.

263. Vell., 2, 91, 3 : « en toutes choses ressemblait davantage à un gladiateur qu'à un sénateur ».

264. Les mêmes conclusions s'appliquent à l'étude des 26 occurrences de dérivés de l'œuvre de Valère Maxime, que nous n'avons pas pu prendre en compte dans le cadre de cette recherche.

265. *AE* 1996, 885 = *CIL* II²/5, 900. Voir Le Roux 2000, p. 511-520.

266. Quint., 8, 3, 32 : « dont il sent bien la dureté, mais il pense toutefois que l'usage pourra les adoucir ».

Bibliographie

- Adam 1994 = A.-M. Adam, *Tite-Live. Histoire romaine. Tome XXIX. Livre XXXIX*, Paris, 1994.
- Adams 2005 = J.N. Adams, *The Bellum Africum*, dans T. Reinhardt, M. Lapidge, J.N. Adams (éd.), *Aspects of the language of Latin prose*, Oxford-New York, 2005, p. 73-96.
- Allély 2004 = A. Allély, *Lépide, le triumvir*, Bordeaux, 2004.
- Allély 2019 = A. Allély, *Le retour et la réintégration des hostes et des compagnons d'hostes à Rome à la fin de la République*, dans S. Tison, H. Guillemain, N. Vivier (éd.), *La foi dans le siècle. Mélanges offerts à Brigitte Waché*, Rennes, 2019, p. 393-304.
- Augier 2018 = B. Augier, *La politique est plus dangereuse que la guerre : Pompée et la flotte de l'Adriatique (49-48 av. J.-C.)*, dans C. Chillet, C. Courrier, L. Passet (éd.), *Arcana Imperii. Mélanges d'histoire économique, sociale et politique, offerts au Professeur Yves Roman*, Lyon, Paris, 2018, p. 71-113.
- Augier 2020 = B. Augier, *Introduction : pour une crisologie tarde-républicaine*, dans *CCG*, 31, 2020, p. 135-145.
- Bardon 1952 = H. Bardon, *La littérature latine inconnue, I, L'époque républicaine*, Paris, 1952.
- Beaujeu 1983 = J. Beaujeu, *Cicéron. Correspondance, Tome VIII*, Paris, 1983.
- Beaujeu 1988 = J. Beaujeu, *Cicéron. Correspondance, Tome IX*, Paris, 1988.
- Beaujeu 1991 = J. Beaujeu, *Cicéron. Correspondance, Tome X*, Paris, 1991.
- Beaujeu 1993 = J. Beaujeu, *Cicéron. Correspondance, Tome VI*, Paris, 1993.
- Bessone 2015 = L. Bessone, *The Periochae*, dans B. Mineo (éd.), *Companion to Livy*, Malden-Oxford-Chichester, 2015, p. 425-436.
- Biville 2008 = F. Biville, *Entre substantif et adjectif : la « graduabilité » du nom propre anthroponymique*, dans G. Viré (éd.), *Autour du lexique latin, Communications faites lors du XIII^e Colloque international de Linguistique latine, Bruxelles, 4 au 9 avril 2005*, Bruxelles, 2008, p. 22-36.
- Boulanger 1932 = A. Boulanger, *Cicéron. Discours. Tome IX. Sur la loi agraire. Pour C. Rabirius*, Paris, 1932.
- Bracops 2010 = M. Bracops, *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*, Bruxelles, 2010.
- Briscoe 2008 = J. Briscoe, *A Commentary on Livy. Books 38-40*, Oxford-New York, 2008.
- Brunt 1988 = P.A. Brunt, *The Fall of the Roman Republic and Related Essays*, Oxford, 1988.
- Chaplin 2010 = J.D. Chaplin, *The Livian Periochae and the Last Republican Writer*, dans M. Horster, C. Reitz (éd.), *Condensing Texts-Condensed Texts*, Stuttgart, 2010, p. 451-467.
- Cluett 2009 = R. Cluett, *The Continuators : Soldiering On*, dans M.T. Griffin (éd.), *A Companion to Julius Caesar*, Oxford, 2009, p. 192-206.
- Corbeill 2018 = A. Corbeill, *Anticato*, dans L. Grillo, C.B. Krebs (éd.), *The Cambridge Companion to the Writings of Julius Caesar*, Cambridge, 2018, p. 215-222.
- Cornell 2013 = T.J. Cornell (éd.), *The fragments of the Roman historians*, Oxford, 2013.
- Cristofoli 2000 = R. Cristofoli, *Velleio Patercolo II, 73, 2 e il senato pompeiano del 43 a.C.*, dans *RSA*, 20, 2000, p. 109-120.
- Deniaux 1993 = É. Deniaux, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome, 1993.
- Diouron 1999 = N. Diouron, *Pseudo-César, Guerre d'Espagne*, Paris, 1999.
- Drummond 2000 = A. Drummond, *Rullus and the Sullan Possessores*, dans *Klio*, 82-1, 2000, p. 126-153.
- Ferriès 2007 = M.-Cl. Ferriès, *Les partisans d'Antoine : des orphelins de César aux complices de Cléopâtre*, Bordeaux, 2007.
- Ferriès 2009 = M.-Cl. Ferriès, *Luperci et lupercalia de César à Auguste*, dans *Latomus*, 68-2, 2009, p. 373-392.
- Feuvrier-Prévotat 1981 = C. Feuvrier-Prévotat, *Negotiator et mercator dans le discours cicéronien : essai de définition*, dans *DHA*, 7, 1981, p. 367-405.
- Forsythe 2007 = G. Forsythe, *Claudius Quadrigarius and Livy's Second Pentad*, dans J. Marincola (éd.), *A Companion to Greek and Roman Historiography*, vol. II, Blackwell, 2007, p. 391-403.
- Gaertner 2010 = J.F. Gaertner, *The style of the Bellum Hispaniense and the evolution of Roman historiography*, dans E. Dickey, A. Chahoud (éd.), *Colloquial and Literary Latin*, Cambridge, 2010, p. 243-254.
- Gaertner 2018 = J.F. Gaertner, *The Corpus Caesarianum*, dans L. Grillo, C.B. Krebs (éd.), *The Cambridge Companion to the Writings of Julius Caesar*, Cambridge, 2018, p. 263-276.
- Gaertner – Hausburg 2013 = J.F. Gaertner, B.C. Hausburg, *Caesar and the Bellum Alexandrinum*, Göttingen, 2013.
- Geiger 1985 = J. Geiger, *Cornelius Nepos and ancient political biography*, Stuttgart, 1985.
- Grillo 2012 = L. Grillo, *The art of Caesar's Bellum Civile : literature, ideology, and community*, Cambridge, 2012.
- Hellegouarc'h 1963 = J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, 1963.
- Hellegouarc'h 1982 = J. Hellegouarc'h, *Velléius Paterculus. Histoire romaine. Tome I, Livre I*, Paris, 1982.
- Ioannatou 2006 = M. Ioannatou, *Affaires d'argent dans la correspondance de Cicéron : l'aristocratie sénatoriale face à ses dettes*, Paris, 2006.
- Jal 1984a = P. Jal, *Tite-Live. Abrégés des livres de l'histoire romaine de Tite-Live. Tome XXXIV. 1^{ère} partie*, Paris, 1984a.
- Jal 1984b = P. Jal, *Tite-Live. Abrégés des livres de l'histoire romaine de Tite-Live, tome XXXIV, 2^e partie*, Paris, 1984b.
- Johnston 2018 = A.C. Johnston, *Nostri and the "The Other(s)"*, dans L. Grillo, C.B. Krebs (éd.), *The Cambridge*

- Companion to the Writings of Julius Caesar*, Cambridge, 2018, p. 81-94.
- Jonquières 2004 = C. Jonquières, *La crise de 19 a. C. et ses conséquences*, dans *Gerión*, 22-1, 2004, p. 273-290.
- Kircher-Durand 2002 = C. Kircher-Durand, *Les dérivés en -nus, -na, -num*, dans C. Kircher-Durand (éd.), *Grammaire fondamentale du latin. Tome IX, Création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain-Paris, 2002, p. 125-151.
- Klotz 1957 = A. Klotz, *C. Iuli Caesaris Commentarii. vol. II. Commentarii belli civilis*, Leipzig, 1957.
- Le Roux 2000 = P. Le Roux, Ann. Ép. 1988, 788 (*Clunia, Hisp. Cít.*), et le s.-c. de Gn. Pisone patre, dans *Ἐπιγραφαί Miscellanea epigrafica in onore di Lidio Gasperini*, Tivoli, 2000, p. 511-520.
- Liddell – Scott 1968 = H.G. Liddell, R. Scott, *A Greek-English lexicon : with a supplement 1968*, Oxford, 1968.
- Mantovani 2015 = D. Mantovani, *Tituli e capita nelle Institutiones di Gaius e nell'Épitome Gaius. Contributo allo studio del paratesto negli scritti dei giuristi romani*, dans *Semin. Complut. Derecho Romano*, 28, 2015, p. 587-622.
- Marek 1983 = V. Marek, *M. Tulli Ciceronis scripta quae manserunt omnia. 16. Orationes de lege agraria Oratio pro C. Rabirio perduellionis reo*, Leipzig-Stuttgart, 1983.
- McGushin 1994 = P. McGushin, *Salluste, The Histories. Volume 2*, Oxford, 1994.
- Michele 2005 = L. Michele, *Fimbria e Sertorio : proditores reipublicae ?*, dans *Athenaeum*, 93-1, 2005, p. 277-290.
- Mineo 2009 = B. Mineo, *Le « pompéianisme » de Tite-Live*, dans O. Devillers, J. Meyers (éd.), *Pouvoirs des hommes, pouvoir des mots des Gracques à Trajan. Hommages au Professeur Paul Marius Martin*, Louvain-Paris-Walpole, 2009, p. 277-290.
- Moatti 2018 = C. Moatti, *Res publica. Histoire romaine de la chose publique*, Paris, 2018.
- Musial 2001 = D. Musial, *Sodalitium Nigidiani. Les pythagoriciens à Rome à la fin de la République*, dans *RHR*, 218-3, 2001, p. 339-367.
- Neel 2015 = J. Neel, *Reconsidering the affectatores regni*, dans *CQ*, 65-1, 2015, p. 224-241.
- Nicolet 1974 = C. Nicolet, *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.). 2, Prosopographie des chevaliers romains*, Paris, 1974.
- Oakley 1998 = S.P. Oakley, *A Commentary on Livy. Books VI-X, Volume II. Books VII-VIII*, Oxford, 1998.
- Ogilvie 1965 = R.M. Ogilvie, *A Commentary on Livy. Books 1-5*, Oxford, 1965.
- Paananen 1972 = U. Paananen, *Sallust's politico-social terminology. Its use and biographical significance*, Helsinki, 1972.
- Pascucci 1965 = G. Pascucci, *C. Julii Caesaris Bellum Hispaniense*, Florence, 1965.
- Puccioni 1972 = I. Puccioni, *M. Tulli Ciceronis Oratorum deperditarum fragmenta*, Milan, 1972.
- Raaflaub 2018 = K.A. Raaflaub, *Caesar, literature, and politics at the end of the Republic*, dans L. Grillo, Chr.B. Krebs (éd.), *The Cambridge companion to the writings of Julius Caesar*, Cambridge, 2018, p. 13-28.
- Rambaud 1953 = M. Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, 1953.
- Rawson 1979 = E. Rawson, *L. Cornelius Sisenna and the early first century B.C.*, dans *CQ*, 29-2, 1979, p. 327-346.
- Rosenstein 1986 = N.S. Rosenstein, *Imperatores victi. The case of C. Hostilius Mancinus*, dans *ClAnt*, 5, 1986, p. 230-252.
- Rüpke 2005 = J. Rüpke, *Fasti sacerdotum: die Mitglieder der Priesterschaften und das sakrale Funktionspersonal römischer, griechischer, orientalischer und jüdisch-christlicher Kulte in der Stadt Rom von 300 v. Chr. bis 499 n. Chr.*, Wiesbaden, 2005.
- Santangelo 2008 = F. Santangelo, *Cicero and Marius*, dans *Athenaeum*, 96, 2008, p. 597-607.
- Santangelo 2012 = F. Santangelo, *Sullanus and Sullani*, dans *Arctos*, 46, 2012, p. 187-191.
- Santi 2008 = C. Santi, *Sacra facere. Aspetti della prassi ritualistica divinatoire nel mondo romano*, Rome, 2008.
- Seager 2002 = R. Seager, *Pompey the Great. A political biography*, Oxford, 2002.
- Shackleton Bailey 1965a = D.R. Shackleton Bailey, *Cicero's letters to Atticus. Volume I 68-59 B.C.*, Cambridge-Londres-New York, 1965.
- Shackleton Bailey 1965b = D.R. Shackleton Bailey, *Cicero's letters to Atticus. Volume II 58-54 B.C.*, Cambridge-Londres-New York, 1965.
- Shackleton Bailey 1967 = D.R. Shackleton Bailey, *Cicero's letters to Atticus. Volume VI 44 B.C.*, Cambridge-Londres-New York, 1967.
- Shackleton Bailey 1968a = D.R. Shackleton Bailey, *Cicero's letters to Atticus. Volume III 51-50 B.C.*, Cambridge-Londres-New York, 1968.
- Shackleton Bailey 1968b = D.R. Shackleton Bailey, *Cicero's letters to Atticus. Volume IV 49 B.C.*, Cambridge-Londres-New York, 1968.
- Shackleton Bailey 1977a = D.R. Shackleton Bailey, *Cicero Epistulae ad familiares. Volume I 62-47 B.C.*, Cambridge-Londres-New York, 1977.
- Shackleton Bailey 1977b = D.R. Shackleton Bailey, *Cicero Epistulae ad familiares. Volume II 47-43 B.C.*, Cambridge-Londres-New York, 1977.
- Shackleton Bailey 1988 = D.R. Shackleton Bailey, *M. Tulli Ciceronis Epistulae ad familiares libri I-XVI*, Stuttgart, 1988.
- Syme 1959 = R. Syme, *Livy and Augustus*, dans *HSPH*, 64, 1959, p. 27-87.
- Syme 1964 = R. Syme, *Sallust*, Berkeley, 1964.
- Vervaeke 2006 = F.J. Vervaeke, *The official position of Cn. Pompeius in 49 and 48 BCE*, dans *Latomus*, 65-4, 2006, p. 928-953.
- Ville 1981 = G. Ville, *La gladiature en Occident des origines à la mort de Domitien*, Rome, Italie, 1981.
- Woodman 1983 = A.J. Woodman, *Velleius Paterculus. The Caesarian and Augustan narrative (2.41-93)*, Cambridge, 1983.